

# RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IREC

## **La compensation financière des stages obligatoires au collégial**

### **Une étude exploratoire**

Valérie Gobeil

Alexis Tremblay

MARS 2018

### **Notices biographiques**

**Valérie Gobeil** est chargée de projet à l'IRÉC. Elle détient un baccalauréat en économie et politique de l'Université de Montréal et poursuit présentement une maîtrise en économie appliquée à l'École des Hautes études commerciales de Montréal.

**Alexis Tremblay** est stagiaire de recherche à l'IRÉC. Ancien président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, il complète actuellement un baccalauréat en économie et politique à l'Université de Montréal

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

© Institut de recherche en économie contemporaine  
ISBN 978-2-923203-88-1 (version imprimée)  
ISBN 978-2-923203-89-8 (PDF)

IRÉC - 10555, avenue du Bois-de-Boulogne, CP 2006, Montréal (Qc) H4N1L4

## Faits saillants

- Le présent rapport constitue une étude exploratoire visant à mieux connaître la situation des étudiant.e.s stagiaires au collégial.
- À l'exception des cas prévus pour les stages en soins infirmiers et en technique d'analyses biomédicales, il n'existe pas de cadre institutionnel applicable à l'ensemble du réseau définissant des modalités de compensation financière pour les étudiant.e.s.
- Même si le stage reste une activité d'apprentissage, il s'avère qu'y participer peut engendrer des coûts que l'étudiant.e doit, la plupart du temps assumer seul.e.
- Il n'existe pas de bases de données centralisées permettant de dresser un portrait d'ensemble de la situation dans le réseau collégial. En l'absence d'une telle source, la collecte de données a été faite en sélectionnant des cas types, soit en ciblant un échantillon de 13 cégeps et de cinq programmes de formation technique qui caractérisent différentes réalités de stages. L'étude de ces cas types nous permet de faire une première estimation quant à l'impact de l'implantation de mesures compensatoires sur le budget des cégeps. Ainsi, **trois scénarios ont été élaborés** :

 **Scénario 1** : la compensation des coûts de déplacement, pour tous les stages effectués dans le cadre des programmes analysés

- L'esprit de cette mesure est de fournir une légère compensation pour l'étudiant.e qui se déplace jusqu'à son lieu de stage.
- Cette mesure coûterait, pour l'ensemble des étudiant.e.s québécois.es dans les cinq programmes techniques étudiés, 10 239 840\$, ce qui équivaut à 0,92% du budget total alloué aux cégeps en 2016-2017.

 **Scénario 2** : la compensation au salaire minimum pour les heures de stage excédent le nombre d'heures de classe à temps plein pour les stages de développement des compétences et les stages de mise en œuvre des compétences

- Cette mesure coûterait, pour l'ensemble des étudiants québécois dans les cinq programmes techniques étudiés, 44 558 400\$, ce qui équivaut à 3,99% du budget total alloué aux cégeps en 2016-2017.

➔ **Scénario 3** : la compensation des coûts de déplacement et la compensation au salaire minimum pour les heures de stage excédentaires au nombre d'heures de classe à temps plein, pour tous les stages.

- Cette mesure coûterait, pour l'ensemble des étudiant.e.s québécois.es dans les cinq programmes techniques étudiés, 47 270 400\$, ce qui équivaut à 4,24% du budget total alloué aux cégeps en 2016-2017.
- **Vers une meilleure égalité en matière de stages au collégial.** Les trois scénarios présentés visent à assurer une meilleure égalité entre les établissements d'enseignement collégial en matière de compensation des stages et à améliorer la situation financière des étudiant.e.s stagiaires. Les trois scénarios sont des solutions applicables à l'ensemble du réseau collégial.
- **Une mesure complémentaire : la délocalisation de l'offre de stage.** Face à la diminution du nombre de places de stages dans certaines régions, il est pertinent de considérer la possibilité de délocaliser l'offre de stages. Il est envisageable de le faire en ajoutant un volet au programme de mobilité étudiante interrégionale, qui fonctionnerait par accords ponctuels.
- **Recommandations.** Afin de tendre progressivement vers l'équité de traitement pour tou.te.s les étudiant.e.s au collégial, nous recommandons :
  1. La création d'une base de données consolidée sur la situation des stages au niveau collégial. Il est important de documenter les pratiques afin d'assurer un traitement équitable tenant compte de la diversité des situations.
  2. L'adoption du scénario 3, qui consiste à mettre en place la compensation des coûts de déplacement et la compensation au salaire minimum pour les heures de stage excédentaires au nombre d'heures de classe à temps plein, pour tous les stages.
  3. L'ajout d'un nouveau volet au Programme de mobilité étudiante interrégionale afin de contrer la diminution du nombre de places de stages dans certaines régions.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	1
Objectifs de l'étude .....	1
<b>1. CONTEXTE.</b> .....	3
La situation des stages dans le réseau collégial québécois .....	3
<b>2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE</b> .....	5
2.1 Définir le stage .....	5
2.2 Composition de l'échantillon .....	5
<b>3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.</b> .....	9
3.1 Analyses biomédicales .....	9
3.2 Comptabilité et gestion .....	10
3.3 Éducation à l'enfance. ....	11
3.4 Informatique .....	12
3.5 Soins infirmiers .....	13
3.6 Observations de la vue d'ensemble. ....	14
<b>4. La démarche d'analyse et le mode de calcul</b> .....	17
4.1 Calcul du nombre d'heures de stage et du nombre de stagiaires. ....	17
4.2 Coûts de déplacement .....	17
4.4 Hébergement. ....	19
4.5 Proportion des étudiants pris en compte par la présente étude .....	19
<b>5. LES SCÉNARIOS EXPLORÉS.</b> .....	21
5.1 Les scénarios .....	21
Scénario 1 .....	22
Scénario 2 .....	22
Scénario 3 .....	23
5.2 Une mesure complémentaire: délocaliser l'offre de stage .....	24

5.3 Modes de financement .....	25
<b>CONCLUSION</b> .....	27
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	29
<b>ANNEXE - Tableaux des données et des calculs</b> .....	33
Tableau A1. Sommaire et calculs .....	34
Tableau A2. Analyses biomédicales : cégeps de taille moyenne .....	35
Tableau A3. Analyses biomédicales : cégeps de grande taille .....	36
Tableau A4. Comptabilité et gestion : cégeps de petite taille .....	37
Tableau A5. Comptabilité et gestion : cégeps de taille moyenne .....	38
Tableau A6. Comptabilité et gestion : cégeps de grande taille .....	39
Tableau A7. Soins infirmiers : cégeps de petite taille .....	40
Tableau A8. Soins infirmiers : cégeps de taille moyenne .....	41
Tableau A9. Soins infirmiers : cégeps de grande taille .....	42
Tableau A10. Éducation à l'enfance : cégeps de petite taille .....	43
Tableau A11. Éducation à l'enfance : cégeps de taille moyenne .....	44
Tableau A12. Éducation à l'enfance : cégeps de grande taille .....	45
Tableau A13. Informatique : cégeps de petite taille .....	46
Tableau A14. Informatique : cégeps de taille moyenne .....	47
Tableau A15. Informatique : cégeps de grande taille .....	48

# PRÉAMBULE

La question d'une compensation financière pour les étudiant.e.s universitaires effectuant des stages dans le cadre de certains programmes a été abordée au cours des dernières années. Le gouvernement a entrepris de formuler certaines solutions.

La situation au collégial jusqu'ici n'était guère abordée. Depuis quelque temps cependant, plusieurs groupes de pression s'activent dans la sphère publique pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des stagiaires du niveau de l'enseignement supérieur. La Fédération étudiante collégiale du Québec, Force Jeunesse et la Campagne de revendications et d'action interuniversitaires pour les étudiants et étudiantes d'éducation en stage (CRAIES) font partie de ces groupes fortement engagés dans ce combat politique.

## Objectifs de l'étude

Cette étude vise à établir un premier portrait quantitatif de l'offre de stages pour cinq programmes techniques qui regroupent un grand nombre de stagiaires et couvrent une assez grande diversité de situations. Le temps et les ressources à disposition ne permettant pas de procéder à l'inventaire complet des situations, nous avons procédé par échantillonnage. L'ambition est d'établir une collecte suffisamment large pour étayer des hypothèses crédibles et dresser des scénarios réalistes.

*N.B. L'emploi du masculin dans le reste du document sert exclusivement à alléger le texte. De plus, les termes « enseignant » et « professeur » sont utilisés comme des synonymes.*



# 1. CONTEXTE

## La situation des stages dans le réseau collégial québécois

Dans la législation québécoise du travail, il n'existe pas de définition officielle de la notion de stage. La loi sur les normes du travail ne mentionne pas le statut de stagiaire; ainsi, les conditions de travail des stagiaires ne sont nullement encadrées par cette loi. Ce flou juridique laisse apparaître des pratiques très différentes d'un milieu de stage, d'un programme et d'un cégep à l'autre, y compris en ce qui a trait à la rémunération. De plus, les stagiaires n'ont aucun recours légal pour se protéger de pratiques indésirables de la part des employeurs ou des coordonnateurs de stage<sup>1</sup>. Dans un système collégial dont la mission fondamentale est d'assurer une égalité des chances pour tous les jeunes désireux d'accéder à l'enseignement supérieur, il est essentiel de fournir un cadre de gestion des stages qui permette une équité de traitement et qui offre à l'ensemble des stagiaires des conditions analogues, quels que soient les programmes auxquels ils sont inscrits ou les lieux où ils font leurs stages.

S'il est vrai que le stagiaire est en apprentissage, il est tout de même important de reconnaître que le travail qu'il effectue dans le cadre de son stage contribue à la productivité de l'entreprise qui l'accueille. Cette contribution mérite une compensation tant pour reconnaître la valeur ajoutée par son travail que pour dédommager le stagiaire de certains frais qu'il doit assumer pour participer à son stage.

Face à ces constatations, soulignées par de nombreuses organisations œuvrant dans le droit du travail et l'éducation, il est important de documenter les pratiques qui ont cours afin de bien en connaître les modalités et de cerner les éventuelles disparités entre situations et conditions comparables. Pourtant, il n'existe actuellement aucune base de données consolidée fournie par la Fédération des cégeps ou par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : les données récoltées par les institutions sont de qualité variable, les découpages sont peu ou pas compatibles et la compilation est non centralisée.

La présente recherche se veut donc un travail exploratoire qui vise à dresser, pour quelques programmes et institutions, l'état de la situation. Sur la base des observations, des pistes de solutions seront proposées pour l'ensemble du réseau, de sorte à améliorer la gestion des stages et offrir une compensation financière aux stagiaires.

---

1. Aubry-Abel, Caroline (2016). Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes. Montréal : Comité consultatif Jeunes, [en ligne : <http://ccjeunes.org/actualites/avis-les-stages-en-milieu-de-travail-destines-aux-jeunes/>].



## 2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

### 2.1 Définir le stage

La définition de la notion de stage varie selon les différents acteurs concernés, selon les programmes et les institutions. Dans cette étude, nous ne considérons que les stages en milieu de travail obligatoires et crédités dans le cadre d'un parcours académique, plus précisément d'un programme de formation technique au collégial.

Nous retiendrons la typologie proposée par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Celle-ci, dans sa brochure sur les programmes de subvention du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, divise les stages dans le cadre d'un programme de formation professionnelle ou technique en cinq catégories:

1. Stage d'observation;
2. Stage d'intégration;
3. Stage d'exploration;
4. Stage de développement des compétences;
5. Stage de mise en œuvre des compétences.

Les stages d'observation, d'intégration et d'exploration sont considérés comme des stages d'apprentissage. Seuls les stages de développement des compétences et de mise en œuvre des compétences sont reconnus comme impliquant un certain niveau de prise en charge des tâches régulières du milieu de travail rapprochant la contribution du stagiaire à celle d'un employé.

### 2.2 Composition de l'échantillon

Dans le but de couvrir la plus grande variété de situations possibles dans les domaines techniques, cinq programmes techniques ont été choisis. Ces programmes regroupent un grand nombre d'étudiants et sont offerts par plusieurs institutions collégiales. Les techniques choisies sont les suivantes:

- Analyses biomédicales;

- Comptabilité et gestion;
- Éducation à l'enfance;
- Informatique;
- Soins infirmiers.

Le champ d'observation a été établi en sélectionnant des cégeps de différentes régions du Québec en fonction de leur taille, selon chacune des trois catégories établies dans une précédente étude de l'IRÉC sur le financement du réseau collégial québécois<sup>1</sup>: petite taille, moyenne taille et grande taille. Les cégeps ont été sélectionnés avec le souci d'y retrouver soit les cinq techniques présentées ci-haut, soit le plus grand nombre possible, souvent quatre sur cinq. L'échantillon compte donc cinq cégeps de petite taille, cinq cégeps de moyenne taille et trois cégeps de grande taille, pour un total de 13 cas types. Les institutions retenues sont les suivantes :

#### **Cégeps de petite taille**

- Cégep de Sorel-Tracy (4 techniques sur 5);
- Cégep de la Gaspésie et des Îles (4 techniques sur 5);
- Cégep Gérard-Godin (4 techniques sur 5);
- Cégep de Granby (4 techniques sur 5);
- Cégep de Rivière-du-Loup (4 techniques sur 5).

#### **Cégeps de moyenne taille**

- Cégep de Chicoutimi (4 techniques sur 5);
- Cégep de l'Abitibi (5 techniques sur 5 réparties dans les différents campus);
- Cégep de Rimouski (4 techniques sur 5);
- Collège de Rosemont (4 techniques sur 5);
- Cégep de Saint-Hyacinthe (5 techniques sur 5).

---

1. Chabot, Jean-Philippe, Nicolas Déplanche et Martin Maltais (2017). *Le financement du réseau collégial québécois, Quelques pistes de solution*. Montréal, Institut de Recherche en Économie Contemporaine, [en ligne : [http://www.irec.net/upload/File/le\\_financement\\_du\\_rei\\_seau\\_collei\\_gial\\_quei\\_bei\\_cois\\_-\\_quelques\\_pistes\\_de\\_solution\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/le_financement_du_rei_seau_collei_gial_quei_bei_cois_-_quelques_pistes_de_solution(1).pdf)].

### **Cégeps de grande taille**

- Cégep Édouard-Montpetit (4 techniques sur 5);
- Cégep de Sainte-Foy (5 techniques sur 5);
- Cégep de Sherbrooke (5 techniques sur 5).

L'étude de ces 13 cas nous permettra de colliger les données permettant de mesurer l'impact sur le budget des cégeps de l'implantation de mesures de compensation et d'établir trois différents scénarios d'application. Ces trois scénarios seront présentés par gradation, partant d'un scénario de faibles mesures de compensation, passant par des mesures modérées, puis de plus fortes mesures.

### **2.3 Grille de dépouillement**

Lors de la collecte de données, les informations suivantes ont été demandées aux établissements pour chacun des cinq programmes sélectionnés :

- Le nombre de places de stage pour l'année en cours;
- Le moment du stage durant la formation et la durée de chaque stage;
- Les coûts et modalités de financement des stages;
- Les modalités de compensation à l'étudiant;
- Le fonctionnement de la gestion des stages à l'interne, la présence d'un responsable des stages ou pas;
- Le nombre de lieux de stages.

Les responsables de stages ont été contactés par courriel et par téléphone; les résultats ont été transmis par voie électronique.



## 3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

### 3.1 Analyses biomédicales

Le cas type représentatif de la formation pratique de la technique d'analyses biomédicales dure 107 jours et se compose de deux stages distincts. Le premier stage, qui a lieu au début de la formation, est considéré comme un stage d'observation et dure deux jours. Le deuxième stage a lieu à la toute fin de la formation et dure 21 semaines à temps plein. Il s'agit d'un stage de prise en charge des tâches.

Pour la supervision des étudiants lors de leurs stages, deux pratiques sont généralement retenues : l'hôpital libère des employés pour s'occuper des stagiaires ou les profs accompagnent les étudiants aux lieux de stage. La première devient difficile à appliquer dans les régions plus éloignées en raison des mesures de centralisation qui causent un problème d'organisation du travail et entraîne certaines pénuries de personnel pour prendre en charge les stagiaires.

En ce qui a trait à l'offre de places de stages, elle est suffisante dans la plupart des régions, mais insuffisante en milieu urbain. Cela s'explique surtout par la concentration de la demande vers quelques hôpitaux par le grand nombre de cégeps offrant la formation à Montréal. On peut observer des cas de pénuries de places de stages dans certaines villes où des étudiants ont dû quitter le milieu pour effectuer leurs stages. C'est un cas qui a été observé à Saint-Hyacinthe, par exemple. Les conditions spécifiques associées à ces exemples mériteraient d'être mieux documentées.

Les coûts du stage sont assumés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et des Services Sociaux, qui ont une entente permanente. Celle-ci permet aux cégeps (via le budget provenant du MEES) de verser une compensation aux milieux qui accueillent des stagiaires. Cette contribution est essentielle, car la charge d'encadrement est lourde et les institutions doivent y affecter du personnel, aussi bien pour des raisons de sécurité que de qualité de la formation.

Le nombre d'étudiants qui effectuent des stages en analyses biomédicales est en moyenne de 44 par cégep selon notre échantillon, avec un minimum de 30 et un maximum de 75 étudiants. Cette dispersion semble provenir de la taille des cégeps davantage que des régions où ils sont situés.

Les étudiants ne reçoivent aucune compensation pour le travail effectué lors des stages.

## 3.2 Comptabilité et gestion

Dans la technique de comptabilité et gestion, il n'y a qu'un seul stage à la toute fin de la formation. Il est d'une durée de quatre semaines à temps plein, donc de 20 jours. Quelques légères variations de durée ont été observées dans l'échantillon.

La supervision des stagiaires semble généralement assez faible et des disparités parfois importantes existent. Dans plusieurs cas, les étudiants trouvent eux-mêmes leur stage, ce qui témoigne du faible encadrement. Sur les lieux du stage, les stagiaires sont plus ou moins formellement encadrés par un employé ou un gestionnaire au sein de l'entreprise. L'intensité et la qualité de l'apprentissage sont donc susceptibles de varier grandement d'un lieu à l'autre. Aucun contrat ni entente de stage standardisé liant l'institution d'enseignement aux entreprises d'accueil n'a été rapporté. Les stages ont généralement lieu dans des entreprises privées. L'offre apparaît suffisante, sinon abondante et peut recouvrir une grande variété de situations ou de secteurs.

Les stages n'engendrent aucun coût pour les cégeps puisque les milieux de stages accueillent les étudiants sans demander de compensation.

Officiellement, les étudiants ne reçoivent pas de compensation, mais il existe des disparités entre les milieux d'accueil : certaines entreprises rémunèrent, d'autres non. Puisque la plupart des cégeps n'encadrent que très peu la sélection du stage effectuée par leurs étudiants, il a été très difficile de recueillir de l'information sur le nombre et la proportion . L'absence d'un encadrement strict, dirigé et cohésif alimente ces disparités.

Les milieux de stages de ce programme apparaissent néanmoins caractérisés par une plus grande tendance à la rémunération, car la majorité des stages se déroulent dans le secteur privé. En effet, les entreprises privées ont la possibilité d'obtenir un crédit d'impôt à la suite de la rémunération de leurs stagiaires. Selon Revenu Québec,

« [u]ne société admissible qui, dans l'année d'imposition, a engagé des dépenses admissibles relativement à un stagiaire ayant effectué un stage de formation admissible au sein d'une entreprise qu'elle exploite au Québec peut, à certaines conditions, demander le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail si ce stagiaire était un étudiant inscrit à temps plein à un programme d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire de 1er, 2e ou 3e cycle, ou à un programme prescrit, offert par un établissement d'enseignement reconnu et prévoyant la réalisation d'un ou de plusieurs stages d'une durée totale d'au moins 140 heures<sup>1</sup> ».

Ce crédit d'impôt peut varier de 24 à 40%, selon les variations de certains critères.

---

1. Revenu Québec (2018). Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu, [en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-aux-quels-une-societe-peut-avoir-droit/formation/credit-dimpot-pour-stage-en-milieu-de-travail-etudiant-inscrit-a-temps-plein-dans-un-etablissement-denseignement-reconnu/>].

Le stagiaire se retrouve dans une situation hybride où il est stagiaire, mais rémunéré comme un employé. Il y a là un exemple clair des conséquences du flou juridique évoqué plus tôt dans l'étude : bien qu'il effectue le travail d'un employé, et bien qu'il reçoive le salaire d'un employé, le stagiaire n'a pas les mêmes droits et les mêmes protections qu'un employé.

Le nombre d'étudiants qui effectuent des stages en comptabilité et gestion est d'en moyenne 37 par cégep, avec un minimum de 8 et un maximum de 100 étudiants. Cette dispersion ne semble pas provenir de la taille des cégeps, mais des régions où ils sont situés. Les cégeps situés en milieu plus fortement urbanisé semblent afficher un plus grand nombre d'étudiants inscrits à ce programme.

### **3.3 Éducation à l'enfance**

La structure de stage la plus représentative pour la technique d'éducation à l'enfance est constituée d'un total de 68 jours, répartis entre trois stages, un par année. Le premier stage, qui est dans la catégorie des stages d'observation, dure 12 jours à raison d'un jour par semaine pendant 12 semaines. Le deuxième stage dure 24 jours à raison de 2 jours par semaine pendant 12 semaines. Le troisième stage dure 32 jours et représente un horaire de 4 jours par semaine pendant 8 semaines. Les deux derniers stages sont de prise en charge. Certains cégeps apportent des variations à cette organisation du temps, mais il s'agit d'adaptations mineures.

Il y a des responsables de l'organisation des stages dans chacun des cégeps. Les stagiaires sont également accompagnés par un superviseur de stage qui se déplace dans les milieux à quelques reprises. À l'externe, c'est-à-dire dans les milieux de stage, chaque étudiant est accompagné et supervisé par l'éducatrice du groupe d'enfants dans lequel il fait son stage.

Les stages ont lieu dans des centres de la petite enfance, des garderies privées, des services de garde en milieu scolaire et des milieux familiaux accrédités et chaque responsable a une formation reconnue. Chaque milieu accueille un ou deux stagiaires. L'offre est suffisante.

Environ la moitié des cégeps de l'échantillon rémunèrent les milieux de stage pour l'accueil de stagiaires, mais les frais sont variables. Par exemple, le cégep de Sherbrooke paie 2,50\$ par jour de stage par étudiant directement à chacun des milieux de stage et le cégep Édouard-Montpetit donne 3,25\$ par jour de stage par étudiant. Le cégep de Saint-Hyacinthe fonctionne différemment : il paie un montant de 90\$ par étudiant pour la durée totale du stage.

De plus, le gouvernement ne donne pas la même subvention par étudiant aux cégeps qui doivent payer les milieux de stages. La gestion semble s'effectuer au cas par cas.

Il y a une moyenne de 35 étudiants par cégep qui effectuent des stages en éducation à l'enfance selon notre échantillon, avec un minimum de 20 et un maximum de 50 étudiants selon les cégeps. Il y a donc peu de variation du nombre d'étudiants, peu importe la taille des cégeps et les régions où ils se trouvent.

Il n'y a aucune compensation octroyée aux stagiaires, mais dans certains cas, les milieux de stages proposent un arrangement lorsqu'ils prévoient engager le stagiaire une fois diplômé. Dans certains cas aussi, un salaire est offert, à la discrétion de l'organisme d'accueil et sans que l'institution d'enseignement ne soit partie prenante à la négociation des conditions.

### **3.4 Informatique**

Le stage typique de la technique d'informatique dure dix semaines à temps plein à la dernière session du programme. Il s'étale donc sur 50 jours. Les exigences varient beaucoup d'un établissement à l'autre. En effet, certains cégeps demandent un stage de six semaines, alors que d'autres exigent 15 semaines.

Pour la supervision des étudiants, la situation est assez similaire à celle de la technique de comptabilité et gestion. Dans l'ensemble, elle est assez faible et l'on observe une grande variété de situations. Dans plusieurs cas, les étudiants ont à trouver eux-mêmes leur stage, ce qui témoigne de leur faible encadrement. Les conditions et le contenu du stage sont très faiblement explicités, de sorte que de grandes variations peuvent exister selon les milieux et selon ce que le stagiaire accepte. Souvent, les stagiaires relèvent d'un employé ou d'un gestionnaire au sein de l'organisme.

Les stages peuvent avoir lieu dans le secteur public (commission scolaire, cégep, hôpital) ou dans le secteur privé. Généralement, chaque lieu de stage n'accueille qu'un seul stagiaire à la fois. L'offre de places de stage est amplement suffisante, en raison de la grande diversité des milieux et conditions d'exercice.

Les stages n'engendrent aucun coût pour les cégeps puisque les milieux de stages accueillent les étudiants sans demander de compensation.

Il y a en moyenne 22 stagiaires en informatique par cégep, avec un minimum de 8 et un maximum de 56 étudiants dans l'échantillon. Les cégeps de grande taille semblent présenter un plus grand nombre d'étudiants, mais le reste de l'échantillon est assez uniforme. Les contextes régionaux ne semblent pas avoir d'influence sur le nombre de stagiaires.

Pour la rémunération des étudiants, la situation est très similaire à celle de la technique de comptabilité et gestion. Officiellement, les étudiants ne reçoivent pas de compensation,

mais il existe des disparités entre les milieux d'accueil : certaines entreprises rémunèrent et d'autres non. Au-delà de 180 heures, les employeurs reçoivent un crédit d'impôt s'ils rémunèrent leurs stagiaires. Le stagiaire se retrouve donc dans une situation hybride où il est stagiaire, quoique rémunéré comme un employé.

### **3.5 Soins infirmiers**

La structure de stage de la formation technique en soins infirmiers se divise en deux parties, pour un total de 119 jours. Les étudiants effectuent un stage à chacune des six sessions. Les deux premiers stages sont de l'observation : le premier dure deux jours et le deuxième dure neuf jours à raison d'un jour par semaine pendant neuf semaines. Les quatre stages suivants sont considérés comme impliquant une prise en charge des tâches du milieu de stage. Les troisième et quatrième stages sont d'une durée de 18 jours chacun, soit deux jours par semaine pendant neuf semaines. Finalement, les cinquième et sixième stages durent 36 jours, soit quatre jours par semaine pendant neuf semaines. La répartition des jours de stages entre les sessions diffère d'un cégep à l'autre, mais la structure présentée semble être la plus courante.

La supervision s'effectue de deux manières, selon les cégeps et les lieux de stages. Dans certains cas, la personne responsable des stages au cégep, qui est généralement la coordonnatrice des stages du département des soins infirmiers, organise les stages pour les étudiants. À l'hôpital, il y a aussi une personne ou une équipe de personnes qui gèrent les stages, via la direction de l'enseignement de l'hôpital. Dans d'autres cas, les professeurs du cégep sont infirmiers et se déplacent dans les milieux de stage pour superviser des groupes de cinq ou six étudiants, pour tous les stages. Il n'y a aucune libération de postes à l'hôpital pour s'occuper des stages.

Les stages se déroulent en majorité dans les hôpitaux, centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les centres locaux de services communautaires (CLSC), centres de soins en santé mentale, en garderies, mais aussi dans le secteur privé comme les centres de prévention du suicide. À cause des réformes dans le système de santé, les hôpitaux prennent de moins en moins d'étudiants stagiaires. L'offre de places de stages se réduit graduellement et les cégeps doivent diversifier leurs milieux de stages ou choisir d'envoyer leurs étudiants à des hôpitaux qui sont de plus en plus éloignés du milieu immédiat. Les frais de déplacement des étudiants augmentent. Le manque de places de stages est particulièrement affirmé en milieu urbain puisque la demande est plus concentrée dans un même territoire.

Comme c'est le cas pour la technique d'analyses biomédicales, les coûts du stage sont assumés par une entente entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), entente qui est permanente. Celle-ci permet aux cégeps (via le budget provenant du MEES) de verser une

compensation aux milieux qui accueillent des stagiaires. Ces compensations ont lieu d'être puisque les étudiants nécessitent beaucoup d'encadrement .

La technique de soins infirmiers est la plus répandue et la plus peuplée de notre échantillon, puisqu'elle compte en moyenne 200 étudiants en stage par cégep, avec un minimum de 40 et un maximum de 400 stagiaires par cégep. Il semble y avoir une forte relation positive entre le nombre d'étudiants et la taille des cégeps. Par contre, probablement parce que le métier d'infirmier est en demande partout au Québec, le nombre de stagiaires par cégep ne dépend pas de la région où il se situe.

Les étudiants ne reçoivent aucune compensation pour le travail effectué lors de leurs six stages.

### **3.6 Observations de la vue d'ensemble**

De tous les programmes observés, la technique de soins infirmiers se démarque aussi bien par le grand nombre d'étudiants par cégep que par le nombre de stages requis. En effet, une moyenne de 200 étudiants par cégep effectue des stages à chacune des sessions de leur formation. À titre de comparaison, les techniques de comptabilité et gestion et d'informatique sont celles qui comptent le plus petit nombre moyen d'étudiants par cégep et qui font un seul stage à la fin de leur formation. Cette variation s'explique certainement en partie par les différences de champs disciplinaires, mais la réflexion s'impose néanmoins sur la définition d'un seuil minimal commun.

Les coûts reliés aux différents stages sont aussi très inégaux d'un programme à l'autre, puisque les techniques de soins infirmiers, d'analyses biomédicales et, dans certains cas, d'éducation à l'enfance impliquent le versement d'une compensation aux milieux de stages par les cégeps, tandis que les entreprises qui accueillent les stagiaires en comptabilité et gestion et en informatique ne reçoivent aucune compensation monétaire.

L'analyse globale démontre qu'il y a beaucoup de disparités entre les pratiques et les structures de stages au sein des programmes ayant trait à la santé (soins infirmiers et analyses biomédicales). Ces disparités proviennent vraisemblablement de la nécessité de réorganiser les ressources et d'adapter les pratiques dans le sillage des réformes du secteur de la santé. L'offre de places de stages diminue, les ressources à l'intérieur des établissements de santé sont coupées et les cadres sont centralisés dans certains hôpitaux de chacun des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les rendant moins accessibles. Il n'existe donc pas procédure uniforme entre les cégeps puisque chaque région, chaque ville et chaque établissement s'adapte à sa manière, selon ses besoins et selon les obstacles qui se présentent.

En outre, les données indiquent que pratiquement aucun étudiant des programmes de soins infirmiers, analyses biomédicales et éducation à l'enfance ne touche une quelconque forme de compensation, alors qu'une assez grande proportion des stagiaires en comptabilité et en gestion et informatique reçoit un salaire ou une compensation. Cela s'explique sans doute par le fait qu'il y a des incitatifs financiers qui sont offerts aux entreprises privées. Nous l'avons vu : un crédit d'impôt est offert aux entreprises qui accueillent des stagiaires. Cette mesure améliore la situation de certains étudiants, mais augmente du même coup les inégalités de traitement entre les étudiants des différents programmes. Il est nécessaire d'adopter des mesures de compensation égalitaires ou au moins équitables pour tous les étudiants qui effectuent des stages.



## **4. La démarche d'analyse et le mode de calcul**

Pour établir les hypothèses et construire les scénarios envisagés, il faut définir les modes de calculs auxquels ont été soumises les données colligées.

### **4.1 Calcul du nombre d'heures de stage et du nombre de stagiaires**

Pour la majorité des programmes sélectionnés, la structure des stages (nombre de stages dans la durée du programme, répartition du total d'heures entre les différents stages) est très similaire d'un cégep à l'autre. Il suffit de prendre la moyenne du nombre d'heures de stage dans les cégeps de l'échantillon lorsque nécessaire.

En ce qui a trait au nombre d'étudiants stagiaires par programme, les différences sont généralement attribuables à la taille des établissements : les petits cégeps ont moins d'étudiants par programme technique que les plus grands cégeps. Puisque l'échantillon est composé de petits, moyens et grands cégeps, avec une proportion similaire à la totalité du réseau, la moyenne du nombre de places de stage des cégeps de l'échantillon est assez représentative pour pouvoir l'utiliser dans le calcul des coûts pour les scénarios qui seront suggérés.

### **4.2 Coûts de déplacement**

Il existe un coût de déplacement pour l'étudiant qui doit se rendre à son milieu de stage tous les jours. Considérons un temps moyen de déplacement en voiture de 30 minutes pour l'aller et 30 minutes pour le retour, ce qui revient à une heure par jour. Il est raisonnable d'estimer le coût de l'essence et de l'usure du véhicule à 8\$ par jour. En transport en commun, le coût des titres de transport varie d'un endroit à l'autre, mais revient à environ 4\$ par aller simple. L'aller-retour correspond donc, là aussi, à 8\$ par jour. Le calcul des coûts de déplacement pour l'étudiant, qu'il utilise sa propre voiture ou le transport en commun, est donc défini à 8\$ par jour de stage.

Ainsi, le coût de transport total pour tous les étudiants du Québec dans chacune des cinq techniques sélectionnées est calculé en multipliant le nombre de jours de stage par 8\$, ce qui nous donne le coût par étudiant. Nous multiplions ensuite ce résultat par la moyenne du nombre d'étudiants dans ce programme par cégep et par le nombre de cégeps qui donnent le programme.

### 4.3 Coût d'opportunité

Lors d'un stage obligatoire à temps plein, l'étudiant doit vraisemblablement suspendre son emploi ou réduire ses heures de travail afin de disposer du temps nécessaire à sa réussite scolaire. En effet, être en stage à temps plein en plus de travailler à temps partiel nuirait à la réussite de l'étudiant. Il existe un coût d'opportunité qui correspond au temps de stage qui ne peut pas être utilisé à effectuer un travail rémunéré. Pour le calculer, il faut d'abord calculer le temps de stage et en déduire le temps qui serait passé en cours si l'étudiant ne réalisait pas de stage.

Nous considérons que l'horaire d'un étudiant au collégial compte en moyenne 25 heures de cours par semaine<sup>1</sup>, donc environ cinq heures par jour. Ainsi, déduisons que si un étudiant est en stage deux jours par semaine, il lui reste trois jours de cours par semaine, donc 15 heures; s'il est en stage quatre jours par semaine, il ne lui reste qu'une journée de cinq heures de cours par semaine. Par manque d'information sur le temps d'étude et de travail à la maison lors d'une session de cours et de stage, nous considérons qu'ils sont égaux.

Pour un stage de quatre jours par semaine à sept heures par jour, nous calculons 28 heures de stage par semaine, en plus de cinq heures de cours. Cela donne un total de 33 heures, duquel nous déduisons les 25 heures que l'étudiant passerait en classe s'il n'effectuait pas de stage. Nous arrivons à la conclusion que le fait d'effectuer un stage « coûte » à cet étudiant huit heures de plus par semaine par rapport à une semaine de cours régulière.

Nous faisons l'hypothèse d'une compensation équivalente au salaire minimum pour les heures excédentaires au temps de cours à temps plein. Nous utilisons le salaire minimum de 12,00\$ qui entrera en vigueur le 1er mai 2018<sup>2</sup> et ignorons par souci de simplification les déductions salariales habituellement appliquées par l'employeur. Cette compensation permet d'abord de pallier pour les heures de travail rémunéré dont l'étudiant est privé lorsqu'il doit effectuer un stage, mais constitue aussi une forme de compensation pour le travail productif réalisé par l'étudiant auprès de son milieu de stage.

Ainsi, le coût d'opportunité total pour tous les étudiants du Québec dans chacune des cinq techniques sélectionnées est calculé en multipliant le nombre d'heures de stage excédentaires au nombre d'heures de classe à temps plein par le salaire minimum de 12,00\$, ce qui nous donne le coût par étudiant. Nous multiplions ensuite ce résultat par la moyenne du nombre d'étudiants dans ce programme par cégep et par le nombre de cégeps qui donnent le programme. Ce calcul peut être effectué autant en considérant toutes les catégories de stages qu'en ciblant certains types de stages, selon les besoins.

---

1. Cégep de Victoriaville (2018). Aider à l'arrivée du Cégep, [en ligne : <http://www.cegepvicto.ca/formation-collegiale/pour-les-parents/aider-a-larrivee-du-cegep.aspx>].

2. Lévesque, Lia (2018, 17 janvier). « Le salaire minimum au Québec passera à 12\$ l'heure ». *Le Devoir*, [en ligne : <http://www.ledevoir.com/economie/517781/le-salaire-minimum-passera-a-12-l-heure-au-quebec>].

## 4.4 Hébergement

Les coûts d'hébergement sont difficiles à calculer, car il s'agit d'une gestion au cas par cas et que ce n'est pas un besoin qui concerne une majorité d'étudiants pour l'instant. En ce qui concerne les cas qui nécessitent actuellement un hébergement pour la durée du stage, il est suggéré qu'ils soient pris en charge par le nouveau volet du programme de mobilité proposé plus bas.

## 4.5 Proportion des étudiants pris en compte par la présente étude

Le choix d'utiliser notre échantillon et de projeter les résultats sur l'ensemble des cégeps qui constituent chacun de nos cinq programmes permet d'estimer le coût des mesures de compensation pour 13 140 étudiants. Ce calcul est effectué en multipliant le nombre moyen d'étudiants de chacun des programmes avec le nombre de cégeps qui offrent le programme. Nous faisons ensuite la somme du nombre d'étudiants obtenus pour les cinq programmes.

Selon l'estimation du MEES présentée dans le tableau 1, le total projeté d'étudiants dans une formation technique au Québec en 2017 est de 83 855. Ceci indique que cette étude couvre 15,67% des étudiants dans des programmes techniques au Québec.

Il est impossible de projeter les coûts sur la totalité des étudiants dans des programmes techniques au Québec puisque nous ne connaissons pas les conditions et coûts des stages dans les programmes autres que les cinq étudiés ici. La seule manière de connaître le coût des mesures de compensation pour les 83 855 étudiants serait d'analyser la situation de tous les stages dans chacun des programmes.

**Tableau 1 : Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, ensemble du Québec, 2017-2026**

	Observations						Prévisions					
	A-2011	A-2012	A-2013	A-2014	A-2015	A-2016 <sup>3</sup>	A-2017	A-2018	A-2019	A-2020	A-2021	A-2022
<b>Préuniversitaire</b>	<b>87 076</b>	<b>87 611</b>	<b>87 183</b>	<b>85 432</b>	<b>84 161</b>	<b>82 791</b>	<b>83 256</b>	<b>83 486</b>	<b>83 222</b>	<b>83 166</b>	<b>83 541</b>	<b>84 600</b>
1 <sup>re</sup> année	53 485	54 562	53 312	52 091	51 502	50 469	51 626	51 199	51 211	51 177	51 569	52 386
2 <sup>e</sup> année	33 591	33 049	33 871	33 341	32 659	32 322	31 630	32 287	32 011	31 989	31 972	32 214
<b>Technique</b>	<b>82 348</b>	<b>83 553</b>	<b>84 085</b>	<b>84 633</b>	<b>84 564</b>	<b>83 861</b>	<b>83 855</b>	<b>83 416</b>	<b>83 234</b>	<b>83 079</b>	<b>83 379</b>	<b>84 163</b>
1 <sup>re</sup> année	36 237	36 639	36 466	36 228	36 610	36 286	36 095	35 834	35 927	35 877	36 171	36 774
2 <sup>e</sup> année	26 073	25 965	26 619	26 488	26 287	26 350	26 254	26 177	25 978	26 036	26 000	26 209
3 <sup>e</sup> année	20 038	20 949	21 000	21 917	21 667	21 225	21 506	21 405	21 329	21 166	21 208	21 180
<b>Tremplin DEC<sup>2</sup></b>	<b>9 158</b>	<b>9 179</b>	<b>9 653</b>	<b>11 026</b>	<b>11 473</b>	<b>11 173</b>	<b>10 506</b>	<b>10 416</b>	<b>10 454</b>	<b>10 437</b>	<b>10 520</b>	<b>10 690</b>
<b>Ensemble</b>	<b>178 582</b>	<b>180 343</b>	<b>180 921</b>	<b>181 091</b>	<b>180 198</b>	<b>177 825</b>	<b>177 617</b>	<b>177 318</b>	<b>176 910</b>	<b>176 682</b>	<b>177 440</b>	<b>179 453</b>

Source: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction des indicateurs et des statistiques



## 5. LES SCÉNARIOS EXPLORÉS

### Précisions importantes

Étant donné le nombre d'hypothèses et de calculs utilisés pour mener cette étude, il est nécessaire de préciser quelques détails pour s'assurer d'une bonne compréhension de ce qui est suggéré.

D'abord, les estimations de coûts sont basées sur les cinq programmes sélectionnés dans l'échantillon, qui comptent parmi les plus peuplés au Québec, donc probablement aussi parmi les plus coûteux. Ces estimations de coûts seront bien sûr différentes si nous appliquons les mêmes calculs aux stages de tous les programmes techniques au Québec, plutôt qu'à seulement cinq d'entre eux qui représentent 15,67% du total des étudiants dans des programmes techniques.

De plus, les calculs sont basés sur un nombre de places de stage qui est susceptible de varier d'une année à l'autre et les places de stages existantes ne sont pas comblées chaque année dans tous les cégeps. Ces éléments peuvent influencer sur les estimations de coûts. La précision selon laquelle les calculs sont basés sur un nombre de places de stages projetées est importante.

Dans nos scénarios, les étudiants qui reçoivent déjà un salaire de la part de leur milieu de stage n'ont pas droit aux mesures de compensation.

La mise en place de mesures de compensation n'altère en rien le crédit d'impôt pour les entreprises qui offrent une rémunération à leurs stagiaires, puisque dans les secteurs où les milieux de stages sont abondants, ceux-ci ont intérêt à offrir une rémunération afin d'attirer les meilleurs étudiants. Cet incitatif ne disparaît nullement avec l'application de mesures de compensation, car celles-ci sont inférieures à la rémunération et sont offertes à tous les étudiants indépendamment de leurs compétences. Nous pouvons considérer que le crédit d'impôt est une mesure indépendante des mesures de compensation suggérées. Ainsi, les mesures de compensation ne remplacent pas le crédit d'impôt : elles en sont plutôt un complément.

### 5.1 Les scénarios

Les scénarios proposés tiennent compte de trois variables : la catégorie de stage selon le degré de prise en charge, sa durée et le coût pour l'étudiant. La catégorie de stage renvoie à la distinction entre les stages d'apprentissage (catégories 1 à 3) et les stages de prise en charge (catégories 4 et 5). La durée du stage est utilisée pour établir un barème de calcul de

la compensation proportionnel au nombre d'heures de stage effectuées. Finalement, le coût pour l'étudiant a été calculé plus haut et sera intégré dans les scénarios proposés.

Les trois scénarios présentés visent à assurer une répartition égale entre les établissements d'enseignement collégial en matière de compensation des stages et permettent d'améliorer la situation financière des étudiants stagiaires. Les trois scénarios se veulent des solutions applicables à l'ensemble du réseau collégial.

## Scénario 1

Le premier scénario consiste à compenser les coûts de déplacement, pour tous les stages effectués, donc de catégories 1 à 5. L'esprit de cette mesure est de fournir une légère compensation pour l'étudiant qui se déplace jusqu'à son lieu de stage afin d'effectuer un travail non rémunéré, que ce soit dans le but d'observer et d'apprendre ou de mettre en œuvre des connaissances déjà acquises.

Cette mesure coûterait, pour l'ensemble des étudiants québécois dans les cinq programmes techniques étudiés, 10 239 840\$, ce qui équivaut à 0,92% du budget total de 1 115 445 619\$ alloué aux cégeps en 2016-2017<sup>1</sup>.

## Scénario 2

Le deuxième scénario implique la compensation des coûts de déplacement et, pour les stages de catégories 4 et 5, la compensation au salaire minimum pour les heures de stage excédentaires au nombre d'heures de classe à temps plein, selon la méthode décrite à la section précédente.

Puisque le stage de catégorie 4 représente le développement des compétences et celui de catégorie 5 la mise en œuvre des compétences, le travail effectué par le stagiaire est substantiel et peut s'apparenter aux tâches demandées aux employés salariés de l'entreprise. Il est donc possible de considérer que ces deux types de stages méritent une compensation plus substantielle que les stages d'observation, d'intégration et d'exploration, puisqu'ils sont plus exigeants.

Il est proposé de ne rémunérer que les heures excédentaires au temps que l'étudiant passerait en classe pour faire une distinction entre la formation scolaire régulière et ce qui est demandé de plus lors des stages. En l'absence d'information sur le niveau d'effort demandé en classe comparativement à celui exigé en stage, il est impossible de savoir si

---

1. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2016, décembre). *Régime budgétaire et financier des cégeps*. Mise à jour no 23, [en ligne : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Collegial/RegimeBudFin\\_Cegep/Regime\\_bud\\_cegeps\\_2016-2017\\_v23.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/RegimeBudFin_Cegep/Regime_bud_cegeps_2016-2017_v23.pdf)].

les 25 heures passées en classe et en stage sont équivalentes ou pas. Nous présumons donc qu'elles sont équivalentes.

Cette compensation représente une reconnaissance du travail réalisé par le stagiaire ainsi qu'une valorisation du temps supplémentaire que l'élève consacre à sa formation technique plutôt qu'à un travail rémunéré.

Cette mesure coûterait, pour l'ensemble des étudiants québécois dans les cinq programmes techniques étudiés, 44 558 400\$, ce qui équivaut à 3,99% du budget total alloué aux cégeps en 2016-2017.

### Scénario 3

Le troisième scénario implique la compensation des coûts de déplacement ainsi que la compensation au salaire minimum pour les heures de stage excédentaires au nombre d'heures de classe à temps plein, pour tous les stages, donc de catégories 1 à 5.

Il est proposé de rémunérer les heures excédentaires au temps que l'étudiant passerait en classe, mais cette fois, pour tous les stages. Sachant que la majorité des stages, dans l'échantillon du moins, sont des stages de catégories 4 et 5, ajouter cette mesure fait peu de différence au niveau budgétaire, mais constitue une reconnaissance non négligeable du travail de l'étudiant. En effet, les stages d'observation, d'intégration et d'exploration ont souvent lieu au début de la formation technique et ne durent que quelques jours. Pourtant, la présence de l'étudiant dans son lieu de stage, même observatoire, lui demande une implication plus soutenue et exigeante qu'une présence en classe. Cette implication doit être reconnue et une compensation équivalente au travail supplémentaire doit être versée.

Cette mesure coûterait, pour l'ensemble des étudiants québécois dans les cinq programmes techniques étudiés, 47 270 400\$, ce qui équivaut à 4,24% du budget total alloué aux cégeps en 2016-2017.

**Tableau 2 : Coûts estimés reliés aux trois scénarios**

	Analyses biomédicales	Comptabilité et gestion	Éducation à l'enfance	Soins infirmiers	Informatique	Total	Proportion du financement total des cégeps en 2016-2017
<b>Scénario 1 : Remboursement du coût de transport seulement</b>	376 640 \$	284 160 \$	495 040 \$	8 758 400 \$	325 600 \$	10 239 840 \$	0,92 %
<b>Scénario 2 : Compensation pour stages de mise en oeuvre des compétences</b>	1 485 440 \$	1 136 640 \$	2 067 520 \$	38 566 400 \$	1 302 400 \$	44 558 400 \$	3,99 %
<b>Scénario 3 : Compensation pour tous les stages</b>	1 506 560 \$	1 136 640 \$	2 329 600 \$	40 995 200 \$	1 302 400 \$	47 240 400 \$	4,24 %

## 5.2 Une mesure complémentaire: délocaliser l'offre de stage

Créé en 2016 par le gouvernement du Québec après avoir été demandé par la Fédération étudiante collégiale du Québec en mai 2015, le programme de mobilité étudiante interrégionale permet aux cégeps en région d'attirer des étudiants venus des grands centres. La mesure constitue une expérimentation d'une durée de cinq ans. Elle débute à compter de l'année scolaire 2016-2017 et se termine à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Dix-neuf collèges situés dans une région où une baisse de l'effectif étudiant est prévue participent à ce projet, qui dispose d'une enveloppe budgétaire de 1 408 000\$ pour l'année scolaire 2016-2017<sup>1</sup>. Ces établissements d'enseignement collégial développent et administrent leur programme de mobilité étudiante en fonction de leurs caractéristiques, de leurs programmes d'études, de la clientèle visée et de leurs particularités régionales<sup>2</sup>. Le programme de mobilité propose un jumelage d'établissements, des échanges d'étudiants ou toute autre formule favorisant la mobilité étudiante. Les étudiants proviennent d'une autre région administrative que celle du cégep d'accueil<sup>3</sup>.

Pour l'instant, ce programme ne permet les échanges d'étudiants entre les cégeps qui concluent des ententes que pour des sessions d'enseignement régulier. Nous envisageons qu'il soit bonifié pour inclure les sessions contenant des stages. Face à la diminution dans certaines régions du nombre de places où effectuer de stages, il faut considérer la possibilité

1. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2016, décembre). *Régime budgétaire et financier des cégeps*. Mise à jour no 23, [en ligne : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Collegial/RegimeBudFin\\_Cegep/Regime\\_bud\\_cegeps\\_2016-2017\\_v23.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/RegimeBudFin_Cegep/Regime_bud_cegeps_2016-2017_v23.pdf)].

2. Gouvernement du Québec (2016, 19 août). Nouveau projet de mobilité étudiante - Le gouvernement du Québec investit 1,5 M\$ pour assurer la vitalité des cégeps dans toutes les régions du Québec, [En ligne : <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2408191951>].

3. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2016, décembre). *Régime budgétaire et financier des cégeps*. Mise à jour no 23, [en ligne : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Collegial/RegimeBudFin\\_Cegep/Regime\\_bud\\_cegeps\\_2016-2017\\_v23.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/RegimeBudFin_Cegep/Regime_bud_cegeps_2016-2017_v23.pdf)].

de délocaliser l'offre de stage. Il est possible d'y arriver en ajoutant un volet au programme de mobilité, qui fonctionnerait par accords ponctuels. Les cégeps éprouvant de la difficulté à placer l'ensemble de leurs stagiaires s'inscriraient au programme afin d'avoir accès à des places de stages dans les cégeps d'autres régions.

Le programme prendrait en charge l'hébergement, le transport pour se rendre dans la région et les autres dépenses prévues dans l'actuel programme de mobilité. C'est le cégep d'accueil qui s'occuperait de la supervision du stage de l'étudiant. Par contre, si les milieux de stages demandent une compensation financière pour la prise en charge du stagiaire, c'est le cégep d'origine qui devrait l'assumer.

### **5.3 Modes de financement**

La création et le financement d'un nouveau volet du programme de mobilité sont essentiels pour pallier la baisse du nombre de places de stages disponibles dans certaines régions. Il peut également contribuer à élargir les possibilités pour les étudiants de se familiariser avec des milieux qu'ils ne connaissent pas.

Les compensations aux étudiants devraient être gérées par les cégeps eux-mêmes afin d'éviter l'alourdissement bureaucratique. Chaque année, les responsables de stage des cégeps auraient à comptabiliser le nombre d'heures de stages à effectuer et à établir le montant des compensations à verser selon des critères de compensation établis d'avance et uniformes pour l'ensemble du réseau. Ces montants seraient portés au poste budgétaire prévu par la formule de financement. Ainsi, le ministère transférerait l'argent aux cégeps pour qu'ils versent les compensations sous forme de bourses aux étudiants. Il s'agit d'une solution facilement applicable et profitable pour les étudiants, car les bourses ne sont pas imposables et ne comptent pas comme un revenu, donc ne diminuent pas le montant de prêts et bourses auxquels ils ont droit<sup>1</sup>.

Ces deux avenues de financement ne sont sans doute pas les seules envisageables. Toutefois, dans l'état actuel de la situation, elles constituent à notre avis la solution la plus logique. Pour aller plus loin et pour envisager un éventail plus grand de solutions, il faudrait avoir une meilleure connaissance de l'ensemble de l'offre de stage. La seule manière d'arriver à une solution cohérente et équitable est de dresser le portrait exhaustif des réalités et conditions de stage et des stagiaires en construisant une base de données complète sur le sujet.

---

1. Revenu Québec (2018). Déduction pour bourse d'études ou aide au paiement de frais de scolarité, [En ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/etudiant/deduction-pour-bourse-detudes-ou-aide-au-paiement-de-frais-de-scolarite/>].



## CONCLUSION

Cette étude est un premier pas vers une meilleure compréhension des stages au niveau collégial. Elle a permis d'apercevoir l'étendue des différences dans les conditions de stage entre les programmes, les cégeps et les régions. Ces variations plaident en faveur de l'établissement d'un cadre réglementaire permettant de gérer équitablement les situations variant selon les programmes et les conditions d'encadrement des stagiaires.

Bien qu'elles soient partielles, les informations colligées et traitées dans le présent rapport dressent un portrait suffisamment net pour rendre évidente la nécessité de procéder à un portrait exhaustif de l'offre de stage. Il importe de construire une base de données consolidée pour l'ensemble du réseau, afin d'établir précisément les impacts de la compensation sur le budget de chacun des cégeps. L'implantation d'un système de compensation financière pour les stagiaires et d'un nouveau volet au programme de mobilité ne peuvent être des solutions entièrement satisfaisantes sans que ne soient mis en place des outils qui permettraient d'en faire le suivi et une évaluation permanente sur la base de données fiables pour l'ensemble du réseau.

Des mesures de compensation doivent s'accompagner d'une réforme juridique. Il est possible de le faire en incluant les stagiaires dans la Loi sur les normes du travail ou en créant une toute nouvelle législation adaptée à leur situation particulière. Encore une fois, il est nécessaire d'avoir des données complètes sur la situation pour pouvoir bien réglementer.

De plus, il est pertinent de considérer la nécessité de faire porter aux entreprises une certaine part du fardeau fiscal provenant des mesures de compensation. Cela permettrait possiblement de prévenir certains dérapages et mauvaises pratiques qui peuvent voir le jour dans un contexte où les stages non rémunérés sont permis. Pensons à d'éventuels employeurs tentés de remplacer des postes d'employés salariés par des stagiaires non rémunérés dans leurs organisations pour réaliser des économies<sup>1</sup>.

Un portrait plus complet sur l'offre de stage devrait également tenir compte de certains coûts qui n'ont pas été intégrés aux calculs présentés ici. Par exemple, il existe des frais de matériel pour certains stages, tels ceux encourus pour acheter des sarraus et des instruments médicaux pour les techniques dans le domaine de la santé ou du matériel éducatif pour les techniques en éducation. Malheureusement, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour évaluer ces coûts. Nous ne savons pas davantage si des cégeps prêtent parfois le matériel ou s'ils obligent toujours le stagiaire à l'acheter lui-même.

---

1. Aubry-Abel, Caroline (2016). Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes. Montréal : Comité consultatif Jeunes. [En ligne : <http://ccjeunes.org/actualites/avis-les-stages-en-milieu-de-travail-destines-aux-jeunes/>].

En plus des frais de matériel, il existe aussi dans plusieurs programmes certains frais afférents qui sont actuellement assumés par les étudiants. Par exemple, les étudiants en soins infirmiers doivent obtenir un certificat d'immatriculation auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour avoir le droit d'effectuer quelque stage clinique que ce soit. Les coûts reliés à cette demande d'immatriculation sont de 224,20\$<sup>1</sup>. L'impact de ces coûts devrait être étudié afin d'être inclus dans un futur scénario de compensation financière.

Enfin, l'ambition de ce rapport étant de dresser un portrait factuel et quantitatif, les conditions d'expérience des stagiaires, c'est-à-dire la manière dont les étudiants vivent les situations de stage et l'intègrent dans leur parcours n'ont pas été abordées. Elles comptent pourtant de façon importante dans le succès et la portée formatrice du stage. Les gains de confiance en ses capacités et une amélioration des compétences, pour ne nommer que ceux-là, sont des aspects qui mériteraient la plus grande attention. Les scénarios présentés ici, les données sur lesquels ils reposent ne constituent donc pas une réponse complète et définitive à la problématique de la compensation des stagiaires. Ce sont plutôt des matériaux mis à la disposition de tous les acteurs du réseau pour construire une meilleure formation en mettant en œuvre des solutions équitables qui tiennent compte de la diversité des situations, celles des personnes et des établissements, où qu'ils se trouvent sur le territoire du Québec.

---

1. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2018). Accéder à la profession infirmière au Québec : Immatriculation, [en ligne : <https://www.oiiq.org/acceder-profession/parcours-etudiant/immatriculation>].

## BIBLIOGRAPHIE

- Aubry-Abel, Caroline (2016). *Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes*. Montréal : Comité consultatif Jeunes, [en ligne : <http://ccjeunes.org/actualites/avis-les-stages-en-milieu-de-travail-destines-aux-jeunes/>].
- Caza, C (2016). *Loi sur les normes du travail. Législation, jurisprudence et doctrine*, 16e éd., coll. « Collection Alter ego ». Montréal : Wilson & Lafleur.
- Cégep de Victoriaville (2018). *Aider à l'arrivée du Cégep*, [en ligne : <http://www.cegepvicto.ca/formation-collegiale/pour-les-parents/aider-a-larrivee-du-cegep.aspx>].
- Chabot, Jean-Philippe, Nicolas Déplanche et Martin Maltais (2017). *Le financement du réseau collégial québécois, Quelques pistes de solution*. Montréal : Institut de Recherche en Économie Contemporaine.
- Commission des partenaires du marché du travail (2016). *Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, Programmes de subvention 2016-2017*. Québec : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Gouvernement du Canada (2018). *Crédit d'impôt du Manitoba pour l'expérience de travail rémunéré*, [en ligne : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/societes/impot-provincial-territorial-societes/manitoba-impot-provincial-societes/credit-impot-manitoba-experience-travail-remunere.html>].
- Gouvernement du Canada (2018). *Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis*, [en ligne : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-412-credit-impot-a-investissement/credit-impot-creation-emplois-apprentis.html>].
- Gouvernement du Canada (2018). *Jeunesse Canada au travail*, [en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/jeunesse-canada-travail.html>].

- Gouvernement du Canada (2018). *Programmes de financement : Emplois d'été Canada*, [en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html>].
- Gouvernement du Québec (2016, 19 août). *Nouveau projet de mobilité étudiante - Le gouvernement du Québec investit 1,5 M\$ pour assurer la vitalité des cégeps dans toutes les régions du Québec*, [en ligne : <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2408191951>].
- Grondin, Catherine (2017). *La compensation financière des stages obligatoires, Première partie : les stages en enseignement*. Montréal : Union Étudiante de Québec, [en ligne : <https://unionetudiante.ca/download/compensation-stages-enseignement/>].
- Lévesque, Lia (2018, 17 janvier). Le salaire minimum au Québec passera à 12\$ l'heure. *Le Devoir*, [en ligne : <http://www.ledevoir.com/economie/517781/le-salaire-minimum-passera-a-12-l-heure-au-quebec>].
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2016, décembre). *Régime budgétaire et financier des cégeps. Mise à jour no 23*. Disponible à : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Collegial/RegimeBudFin\\_Cegep/Regime\\_bud\\_cegeps\\_2016-2017\\_v23.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/RegimeBudFin_Cegep/Regime_bud_cegeps_2016-2017_v23.pdf)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2017). *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, 2017-2026 : Prévisions provinciales*. Disponible à : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Effectif\\_etudiant\\_collegial/Prev\\_Coll\\_provinciales\\_Ed2017\\_ED.PDF](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Prev_Coll_provinciales_Ed2017_ED.PDF)
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2018). *Accéder à la profession infirmière au Québec : Immatriculation*, [en ligne : <https://www.oiiq.org/acceder-profession/parcours-etudiant/immatriculation>].
- Province de la Nouvelle-Écosse (2018). *Co-op Education Incentive*, [en ligne : <https://novascotia.ca/programs/co-op-education-incentive/>].
- Revenu Québec (2018). *Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu*, [en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/>].

[credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/formation/credit-dimpot-pour-stage-en-milieu-de-travail-etudiant-inscrit-a-temps-plein-dans-un-etablissement-denseignement-reconnu/](#)].

Revenu Québec (2018). *Déduction pour bourse d'études ou aide au paiement de frais de scolarité*, [en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/etudiant/deduction-pour-bourse-detudes-ou-aide-au-paiement-de-frais-de-scolarite/>].

Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission (2018). *Apprenticeship job creation tax credit*, [en ligne : <https://saskapprenticeship.ca/employers/tax-credits-for-employers/>].



ANNEXE

**Tableaux des données et des calculs**

**Tableau A1. Sommaire et calculs**

	Nb de cégeps offrant le programme	Structure des stages (observation, mise en œuvre)	Nb d'étudiants en stage	Temps de plus pour l'étudiant, comparativement à une semaine de cours	Coût de déplacement pour l'ensemble des stages	Compensation au salaire minimum, pour stages de prise en charge seulement (catégories 4 et 5)	Compensation au salaire minimum, pour tous types de stages	Calcul (remboursement coût de transport seulement)	Calcul (Transport + compensation pour stages 4 et 5)	Calcul (Transport + compensation pour tous les stages)
<b>Informatique</b>	37	10 semaines temps plein à la dernière session du programme Total : 50 jours	Environ 22 par cégep	(10 semaines à temps plein x 35 heures) - 25 heures de cours par semaine au cégep = 10 heures de plus par semaine	50 jours x 8\$ = 400\$	(10 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 1 200\$	(10 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 1 200\$	400\$ x 22 x 37 = 325 600\$	(400 + 1 200\$) x 22 x 37 = 1 302 400\$	(400 + 1 200\$) x 22 x 37 = 1 302 400\$
<b>Soins infirmiers</b>	46	Stage 1 : 2 jours (observation) Stage 2 : 9 jours (contact patient + simulation avec mannequin) Stage 3 : 18 jours (en hôpital) Stage 4 : 18 jours (en hôpital) Stage 5 : 36 jours (en hôpital) Stage 6 : 36 jours (en hôpital) Total: 119 jours	En moyenne 200 par cégep (très volatil, de 40 à 400 étudiants par cégep)	(2 jours d'observation x 7 heures) - 5 heures de cours par jour = 2 heures de plus par jour 9 semaines à un jour par semaine (7 heures stage + 20 heures cours = 27 heures) - 25 heures de cours si pas de stage = 2 heures de plus par semaine 18 semaines à deux jours par semaine (14 heures stage + 15 heures cours = 31 heures) - 25 heures de cours si pas de stage = 5 heures de plus par semaine 18 semaines à 4 jours par semaine (35 heures de stage - 25 heures cours si pas de stage = 10 heures de plus par semaine)	119 jours x 8\$ = 952\$	(2 jours x 2 heures) + (9 semaines x 2 heures) + (18 semaines x 5 heures) + (18 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 3 240\$	(2 jours x 2 heures) + (9 semaines x 2 heures) + (18 semaines x 5 heures) + (18 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 3 504\$	952\$ x 200 x 46 = 8 758 400\$	(952\$ + 3 240\$) x 200 x 46 = 38 566 400\$	(952\$ + 3 504\$) x 200 x 46 = 40 995 200\$
<b>Éducation à l'enfance</b>	26	Stage 1: stage de 12 jours (un jour par semaine pour 12 semaines) Stage 2 : stage de 24 jours (2 jours par semaine pour 12 semaines) Stage 3 : stage de 32 jours (4 jours par semaine pour 8 semaines) Total: 68 jours	Environ 35 par cégep	12 semaines à 1 jour par semaine (7 heures stage + 20 heures cours = 27 heures) - 25 heures de cours si pas de stage = 2 heures de plus par semaine 12 semaines à 2 jours par semaine (14 heures stage + 15 heures cours = 29 heures) - 25 heures de cours si pas de stage = 4 heures de plus par semaine 12 semaines à 4 jours par semaine (28 heures stage + 5 heures cours = 33 heures) - 25 heures de cours si pas de stage = 8 heures de plus par semaine	68 jours x 8\$ = 544\$	(12 semaines x 4 heures) + (12 semaines x 8 heures) x 12,00\$ = 1 728\$	(12 semaines x 2 heures) + (12 semaines x 4 heures) + (12 semaines x 8 heures) x 12,00\$ = 2 016\$	544\$ x 35 x 26 = 495 040\$	(544\$ + 1 728\$) x 35 x 26 = 2 067 520\$	(544\$ + 2 016\$) x 35 x 26 = 2 329 600\$
<b>Comptabilité et gestion</b>	48	4 semaines à temps plein à la fin du programme Total: 20 jours	Environ 37 par cégep	8 heures de plus par semaine (4 semaines à temps plein x 35 heures) - 25 heures de cours par semaine au cégep = 10 heures de plus par semaine	20 jours x 8\$ = 160\$	(4 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 480\$	(4 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 480\$	160\$ x 37 x 48 = 284 160\$	(160\$ + 480\$) x 37 x 48 = 1 136 640\$	(160\$ + 480\$) x 37 x 48 = 1 136 640\$
<b>Analyses biomédicales</b>	10	Stage 1 : 14 heures (2 jours) de stage de prélèvements Stage 2 : 21 semaines à temps plein de stage de fin de programme Total : 107 jours	Environ 44 par cégep	(2 jours d'observation x 7 heures) - 5 heures de cours par jour = 2 heures de plus par jour (21 semaines à 5 jours par semaine x 35 heures) - 25 heures de cours par semaine au cégep = 10 heures de plus par semaine	107 jours x 8\$ = 856\$	(21 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 2 520\$	(2 jours x 2 heures) + (21 semaines x 10 heures) x 12,00\$ = 2 568\$	856\$ x 44 x 10 = 376 640\$	(856\$ + 2 520\$) x 44 x 10 = 1 485 440\$	(856\$ + 2 568\$) x 44 x 10 = 1 506 560\$

**Tableau A2. Analyses biomédicales<sup>1</sup> : cégeps de taille moyenne**

Cégep	Cégep de Chicoutimi	Cégep de l'Abitibi	Cégep de Rimouski	Collège Rosemont	Cégep de Ste-Hyacinthe
<b>Nb. de lieux de stage</b>	4 : Alma, Chicoutimi, Jonquière et Dorval	-	Voir colonne « Nb de places de stage ».	REFUSE DE RÉPONDRE	Multiptes et éclatés. Certains étudiants sont envoyés à Sept-Îles. Les cégeps doivent chercher les places de stages. Aucune collaboration avec soins infirmiers. Le MSSS ne fait pas de travail pour libérer des postes.
<b>Présence d'un responsable de stage ?</b>	Ce ne sont pas les professeurs qui supervisent, ce sont des gens dans les milieux (les moniteurs cliniques), que le département rencontre dans un comité pour les soutenir dans leur tâche d'observateur pour les critères d'évaluation. Ils ont également un superviseur de stage au cégep qui leur donne leur note finale.	-	Il y a un coordonnateur local au cégep et des superviseurs de stages (les enseignants des disciplines concernées) qui font la liaison avec les moniteurs cliniques. Avant la réorganisation administrative des CISSS, il y avait un gestionnaire local pour chaque hôpital. Désormais, ils font affaire avec des cadres responsables de régions administratives plus étendues.	-	1 moniteur clinique pour 3 étudiants, ces moniteurs sont délégués par les hôpitaux. 1 coordonnateur au cégep + 5 professeurs responsables pour chaque discipline.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Il y a parfois des compensations sur une base volontaire, mais pas de promotion de la chose. En alternance travail-études, il y a un salaire. Lorsque les étudiants sont payés, ils sont considérés comme des travailleurs et l'employeur ne souhaite plus leur faire apprendre, seulement les faire travailler. C'est trop de pouvoir dans les mains des employeurs. Il serait important de dédommager les étudiants pour l'hébergement, le transport, etc.	-	Aucune rémunération, mais il existe de programme de soutien pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme de stages itinérants. Ces derniers se partagent une bourse de 2000\$ provenant de la Fondation du Cégep de Rimouski afin de les aider à couvrir les frais liés aux déplacements et déménagements.	-	Aucune officielle, mais il y a des ententes de compensations pour les étudiants qui sont envoyés en dehors la ville. Ces compensations sont possibles grâce à la Fondation du cégep et divers organismes qui sont sollicités. Fonctionne au cas par cas.
<b>Modalités de financement du stage</b>	Une entente couvre les frais, le cégep est facturé via l'entente.	-	Il existe une entente entre le collège et les centres hospitaliers. Le collège assume les frais liés au déchargement des moniteurs cliniques (1 par groupe de 3 stagiaires, par secteur). Ces sommes sont versées depuis le ministère de l'Éducation.	-	Le ministère de l'Éducation donne de l'argent pour les stages en centre hospitalier, mais pas pour les stages au privé.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	6 stages à faire, 21 semaines, 630 heures	-	Les stages ont lieu au cours de la troisième et dernière année de formation. Ils débutent à la mi-novembre pour se terminer au début du mois de juin (environ 25 semaines).	-	Lors de la 6 <sup>e</sup> session, pendant 15 semaines. Il y a aussi une semaine de stage en prélèvement lors de la 2 <sup>e</sup> année.
<b>Nb. places de stage</b>	Environ 30 places	Impossible d'avoir les données, puisque le programme est donné en partenariat avec le cégep de Rosemont. Le cégep de l'Abitibi ne donne que la 1 <sup>re</sup> année.	Actuellement, il y a 15 places à Rimouski, 3 places à Rivière-du-Loup ainsi que 3 places en itinérance dans centres hospitaliers périphériques (Chandler, Maria, Amqui). Ils ont également obtenu 1 place dans un hôpital d'Edmundston (NB). Donc : 27 places en tout.	-	Environ 30 places

1. Il n'y a pas d'informations quant aux cégeps de petite taille pour ce programme.

**Tableau A3. Analyses biomédicales : cégeps de grande taille**

Cégep	Cégep de Sainte-Foy	Cégep de Sherbrooke
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Principalement l'hôpital.	Majoritairement l'hôpital de Sherbrooke (Fleurimont), mais ils commencent à se diversifier un peu en intégrant d'autres hôpitaux à cause des réformes du milieu de la santé qui rendent les choses plus difficiles. Ils intègrent environ 4-5 hôpitaux de plus dans les choix.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Un moniteur pour 3 étudiants, c'est un instituteur clinique, un employé de l'hôpital. La direction de l'enseignement dans les hôpitaux se coordonne avec le cégep. Des profs vont aussi sur le terrain avec leurs étudiants. La communication hôpital-cégep est très difficile.	Une prof est responsable des stages pour la partie administrative et interne au cégep, cela fait partie de sa charge. Il y a aussi une personne à l'hôpital qui gère les stages pour la partie plus pratique.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune, parce qu'il s'agit d'un stage de formation. L'étudiant est une charge de travail pour le milieu de stage.	Aucune compensation.
<b>Modalités de financement du stage</b>	Le ministère de l'éducation donne de l'argent au cégep, le cégep donne de l'argent aux hôpitaux. Le montant est d'environ 95\$ / jour pour chaque étudiant stagiaire. Donc 26 semaines X 5 jours X 95\$ = 12 300 \$, en plus des frais de formation aux gens qui reçoivent les étudiants dans les milieux de stages. Environ 600 000\$ envoyé par le ministère.	Le Cégep verse un montant aux hôpitaux pour s'occuper des stagiaires puisque les étudiants nécessitent beaucoup d'encadrement lors des stages.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Lors de la dernière année : pendant 26 semaines à temps plein, 31,5 heures / semaine.	3 stages au cours du programme : Session 1 : Stage d'observation de 15 heures (env. 30 étudiants) Session 3 : Stage en prélèvements de 15 heures (20-25 étudiants)
<b>Nb. places de stage</b>	45 étudiants + 13 étudiants qui essaient à nouveau suite à un échec / des empêchements. Donc : 58 au total. Problème : les cégeps accueillent des étudiants pour avoir de l'argent, mais n'ont pas suffisamment de place de stages pour eux.	Session 6: Stage de fin de programme de 28 heures par semaine pour 20 semaines (20-25 personnes) Environ 75 personnes pour les 3 ans confondus.

**Tableau A4. Comptabilité et gestion : cégeps de petite taille**

Cégep	Cégep de Sorel-Tracy	Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep Gérald-Godin	Cégep de Granby	Cégep de Rivière-du-Loup
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Les étudiants trouvent eux-mêmes leur stage, donc il peut y avoir autant de lieux de stage que d'étudiants.	En fonction du nombre d'étudiants	Multiplés	Partenariat intéressant avec les entreprises de la région. Surtout dans le privé. Les étudiants sont aptes à travailler. Les stages restent généralement en région. Il arrive même que les stages soient devancés par besoin de main-d'œuvre. Ça peut déboucher sur des emplois durables ou des emplois d'été.	Les étudiants trouvent eux-mêmes leur lieu de stage, mais peuvent avoir de l'aide du responsable de stages s'ils ne trouvent pas. Il peut donc y avoir autant de milieux de stages que d'étudiants.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	À l'interne, un enseignant; dans l'entreprise, le supérieur immédiat	Non	Une enseignante désignée	Coordo de stage = informations aux étudiants Coach enseignant = observation, évaluation	Oui : un responsable pour le programme.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune	Aucune	Stages en alternance travail-études, donc oui, salaire. L'étudiant doit déboursier quelque chose seulement si le cégep trouve le stage à sa place.	Stage non rémunéré = mot d'ordre du cégep, sauf si ça débouche sur des emplois.	Aucune
<b>Modalités de financement du stage</b>	Le cégep ne débourse rien pour les stages.	Aucune	Aucune	Aucune	Le cégep ne débourse rien.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	À la toute fin de la 6 <sup>e</sup> session, durée de trois semaines	6 <sup>e</sup> session, dernière du programme	Après 2 <sup>e</sup> année et en 3 <sup>e</sup> année	À la toute fin de la formation (fin de la 6 <sup>e</sup> session) Stage de quatre semaines (cours pendant 12 semaines seulement)	3 <sup>e</sup> session : 2 jours d'observation 5 <sup>e</sup> session : 1 semaine à temps plein (prise en charge des tâches) 6 <sup>e</sup> session : 4 à 6 semaines à 5 jours/semaine en entreprise
<b>Nb. places de stage</b>	Environ 40 étudiants dans le programme	Entre 8 et 10	En 2017 : 40 En 2018 : 60 Stage ATE seulement (pour toutes les techniques administratives)	Une moyenne d'environ 15 étudiants	Environ 65 étudiants dans les 3 années confondues.

**Tableau A5. Comptabilité et gestion : cégeps de taille moyenne**

Cégep	Cégep de Chicoutimi	Cégep de l'Abitibi	Cégep de Rimouski	Collège Rosemont	Cégep de Ste-Hyacinthe
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Majorité au Saguenay, mais certains étudiants préfèrent aller en grandes villes.	Public (ministère) ou privé (surtout privé, mines, bureaux de comptable, OME) pour essayer un domaine, un style d'entreprise.	20-25 entreprises, autant privées que publiques	En fonction du nombre d'étudiants à chaque année	Inconnu
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	L'enseignant supervise les stages et un responsable à l'entreprise distribue les tâches.	Enseignants du cégep	Un prof du programme s'occupe des stages, à l'intérieur de sa charge.	Un professeur est coordonnateur des stages, aidé par des superviseurs.	Une coordonnatrice
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Les stages rémunérés menant à un emploi sont très fréquents.	Pas de compensation financière (sauf cadeaux de l'employeur, mais le cégep préfère ne pas savoir), pas de frais pour l'étudiant.	Aucune	Aucune	Aucune compensation du cégep, parfois une rémunération par les entreprises
<b>Modalités de financement du stage</b>	Le cégep ne débourse rien, il y a un besoin de main d'œuvre dans le domaine, alors les entreprises recherchent des stagiaires	Dernière session, fin avril à mi-mai, 3 semaines, stage obligatoire	Une partie de l'allocation départementale est destinée à une charge de supervision des stages. Elle permet de donner une pleine charge à 1 professeur qui est le coordonnateur et il y a des profs qui sont superviseurs.	Une partie de l'allocation départementale est destinée à une charge de supervision des stages. Elle permet de donner une pleine charge à 1 professeur qui est le coordonnateur et il y a des profs qui sont superviseurs.	Le cégep ne débourse rien.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Stage de 4 semaines à la fin de la dernière session	Dernière session, fin avril à mi-mai, trois semaines, stage obligatoire	Stage à la 6 <sup>e</sup> session : 4 dernières semaines de la session, à temps plein dans une entreprise	À la 6 <sup>e</sup> session	À la 6 <sup>e</sup> session, 4 semaines de stages à temps plein
<b>Nb. places de stage</b>	16 étudiants	À Rouyn, il y a 32 finissants en ce moment (25 à 35 étudiants par année).	25-30 étudiants	Environ 25 étudiants	Environ 50 étudiants

**Tableau A6. Comptabilité et gestion : cégeps de grande taille**

Cégep	Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Sainte-Foy	Cégep de Sherbrooke
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Les étudiants choisissent leur lieu de stage; il y a environ 80 entreprises différentes qui les accueillent.	30 lieux de stage	Les étudiants trouvent eux-mêmes leur stage, il peut donc y avoir autant de lieux de stages que d'étudiants.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	À chaque hiver, la charge d'organisation des stages est normalement répartie entre 4 professeurs, en fonction de la répartition des charges de travail. Un système de rotation est établi pour les stages. Afin de faciliter le suivi, il y a une base de données commune sur les informations relatives aux stages.	Un professeur du programme est responsable des stages.	Une professeure est responsable des stages.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune	Les entreprises qui reçoivent les stagiaires rémunèrent généralement les stagiaires, mais le cégep ne fait pas de suivi sur la question et le choix appartient aux entreprises. Si les stagiaires effectuent 180 heures, les entreprises qui offrent un salaire obtiennent un crédit d'impôt. Officiellement, le cégep demande à ses étudiants d'effectuer un stage non-rémunéré. Les conditions de travail sont les mêmes que les employés, les exigences aussi.	Ce ne sont pas des stages rémunérés, quoique quelques employeurs offrent des compensations.
<b>Modalités de financement du stage</b>	Une partie de l'allocation départementale est destinée à une charge de supervision des stages. Elle permet de donner une pleine charge à 3 ou 4 professeurs.	Les stages se font en entreprises, alors le cégep ne débourse rien.	Le coût pour le Cégep est au niveau des salaires des profs qui coordonnent et encadrent les stages ainsi que les frais de déplacement pour les visites de stage.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Tous les étudiants doivent effectuer un stage d'intégration de 4 semaines à la dernière session de leur programme. Le stage a lieu à la 13 <sup>e</sup> semaine de la session d'hiver, donc de la fin d'avril à la fin mai.	À la dernière session du programme, de la mi-avril à la fin mai, donc une durée d'un peu plus d'un mois	Stages de fin de DEC de 5 semaines
<b>Nb. places de stage</b>	Les étudiants doivent trouver eux-mêmes leur place de stage; ils sont accompagnés dans leur démarche, le choix de leur stage est validé et le stage est supervisé. À chaque session d'hiver, environ une centaine d'étudiants du département sont en stage.	35 étudiants stagiaires chaque année	Environ 12

**Tableau A7. Soins infirmiers : cégeps de petite taille**

Cégep	Cégep de Sorel-Tracy	Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep Gérald-Godin	Cégep de Granby	Cégep de Rivière-du-Loup
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Le centre hospitalier et les CHSLD de la région sont choisis en priorité. Sinon, on opte pour les autres centres les plus près.	3 hôpitaux et maisons d'hébergement pour psychiatrie	Difficile de trouver des milieux de stage (Lionel-Groulx et Rosemont offrent aussi le programme). Solutions : stages en CLSC à Vaudeuil-Soulanges. Milieu de stages jusqu'à Valleyfield et par tout sur l'île de Montréal.	Public (parfois jusqu'à Sherbrooke pour les domaines où c'est plus difficile de trouver des places de stages) et privé (deux milieux en gériatrie).	Dans les centres hospitaliers et CHSLD
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Une enseignante est libérée d'une portion de son enseignement pour coordonner les stages.	Un enseignant est libéré d'une portion de son enseignement pour coordonner les stages.	Supervision par l'enseignante qui est infirmière bachelière, supervision directe, 1 enseignant pour 6 (même si le gouvernement octroie le financement pour 1 pour 8). De toute façon, les milieux n'acceptent pas plus de 6 étudiants par unité. Il y a un décalage avec la réalité.	Enseignant du cégep, responsable de l'évaluation (présence ponctuelle)	Un professeur est responsable pour le programme.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune compensation	Aucune compensation	Aide financière du cégep, pour un étudiant qui n'est pas capable de payer ses livres ou ses uniformes. Le département n'est pas impliqué, c'est un service du cégep.	0,19 sous du kilomètre payé, mais l'étudiant doit payer 450\$ à l'ordre.	Aucune
<b>Modalités de financement du stage</b>	Le cégep paye les CISSS pour leur envoyer des étudiants en stage.	Entente entre MELS et MESS, pas de déboursé pour le cégep	Même entente que les autres cégeps	Entente provinciale pour les hôpitaux, même entente pour les milieux privés	Formule établie par MEES-MSSS pour 2017-2018 : 534\$ x nb de jours x nb d'étudiants divisé par 164 jours par chaque cours stage
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	À chacune des 6 sessions du programme. En première année c'est vers la fin de la session et en 2-3ème année c'est environ 2-3 semaines après le début des cours	À chacune des sessions	Nouveau programme, stages à toutes les sessions (1ère session, observation de deux jours, puis 4 jours de stages avec des patients) (2e session, 8 ou 10 jours) (3 session, 12 jours) (4e session, 2 stages 8 jours puis 10 jours), (5e 8 jours puis 10 jours) (6e session, 16 jours puis 16 jours). + de la simulation	Stages à partir de la deuxième session, à toutes les sessions (10 jours, puis entre 12 et 15 jours)	Stages à chaque session. Total de 1035 heures. 1ère année: 8 jours de stage en médecine ou en UGDG-URFI au CH de Rivière-du-Loup pour chaque étudiant (20 étudiants). 2e année: 8 jours de stage en périmatité et 8 jours de stage en pédiatrie court-séjour au CH de Rivière-du-Loup pour chaque étudiant (24 étudiants). 3e année: 18 jours de stage jumelé sur un unité avec une infirmière ou en chirurgie ou en médecine au CH de Rivière-du-Loup et 15 jours en services ambulatoires soit urgence, CLSC ou chirurgie d'un jour. Pour terminer ils ont aussi 4 jours de stage de collaboration soit jumelé avec une infirmière en CHSLD ou CH. (36 étudiants).
<b>Nb. places de stage</b>	Tous les étudiants de chacune des cohortes. Environ un maximum de 120 étudiants dans les 3 ans confondus du programme.	75 étudiants en stage	Environ 40 étudiants	1ère année : 72-80 2e année : 60-70 étudiants 3e année : 36 à 46 étudiants. Environ 182 étudiants dans les 3 années confondus.	Environ 100 étudiants dans les 3 années confondus.

**Tableau A8. Soins infirmiers : cégeps de taille moyenne**

Cégep	Cégep de Chicoutimi	Cégep de Rimouski	Collège Rosemont	Cégep de Ste-Hyacinthe
<b>Nb. de lieux de stage</b>	3 à 4 hôpitaux au Saguenay	Majorité à l'hôpital et pédiatrie, mais aussi clinique de santé au cégep, garderies, CHSLD, CLSC, secteur privé, centre de prévention du suicide	REFUSE DE RÉPONDRE	4 lieux, les groupes d'étudiants alternent entre différents milieux.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Supervision directe par les enseignants en groupe de 6	2 coordonnatrices pour qui cela représente 50% de leur tâche, et une personne qui supervise à l'hôpital.		2 coordonnatrices, en plus du personnel en hôpital qui accueille les groupes.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune compensation financière. L'étudiant doit payer : son immatriculation à l'Ordre (250\$), son stationnement, son uniforme obligatoire.	Aucune compensation		Aucune compensation
<b>Modalités de financement du stage</b>	3,44 \$ par étudiant par jour, selon l'entente, service automatisé qui détermine le montant.	Le cégep est remboursé par le MELS pour les coûts.		Entente MELS-MESS : le cégep est remboursé via le système HSPnet.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Stage à chaque session : 3 jours, 7 jours, 23 jours, 27 jours, 28 jours, 33 jours	Stages à chacune des sessions : Stage 1 : 2 jours (60-70 étudiants) Stage 2 : 6 jours (60-70 étudiants) Stage 3 : 10 jours (50 étudiants) Stage 4 : 12 jours (50 étudiants) Stage 5 : 36 jours (30 étudiants) Stage 6 : 36 jours (30 étudiants)		6 stages
<b>Nb. places de stage</b>	1 <sup>re</sup> année : 44 étudiants 2 <sup>e</sup> année : 32, étudiants 3 <sup>e</sup> année : 36 étudiants 112 étudiants en stage au total Tous les étudiants de soins infirmiers font des stages et ils ont tous une place.	300 pour les 3 ans confondus du programme	138 étudiants dans le programme en 2016	62 groupes stages de 3 étudiants, donc 186

**Tableau A9. Soins infirmiers : cégeps de grande taille**

Cégep	Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Sainte-Foy	Cégep de Sherbrooke
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Les stages ont lieu principalement à l'Hôpital Charles-Lemoyne et à l'Hôpital Pierre-Boucher, en plus que quelques CHSLD et de quelques groupes à l'Hôpital Ste-Justine.	-	Majoritairement les hôpitaux du CHUS, IGF (soins longue durée santé mentale), hôpitaux de Magog et Coaticook, CHSLD, centres de soins en santé mentale
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	La personne responsable des stages au cégep est généralement la coordonnatrice des stages du département des soins infirmiers. À l'hôpital, il y a aussi une personne ou une équipe de personnes qui gèrent les stages, souvent à la direction de l'enseignement de l'hôpital, par exemple.	Un prof du cégep supervise 6 étudiants, pour tous les stages; les profs sont infirmiers. Aucune libération de postes à l'hôpital pour s'occuper des stages.	La coordination est divisée en deux parties : administrative et pédagogique. Deux profs pour chaque volet y consacrent la moitié de leur charge, donc quatre profs. Ces profs supervisent des groupes de six étudiants à la fois et se rendent avec eux aux lieux de stages, pour tous les stages; les profs sont infirmiers et restent membres de l'ordre des infirmiers pour pouvoir accompagner les étudiants en stage. Aucune libération de postes à l'hôpital pour s'occuper des stages.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune compensation	Aucune compensation	Aucune compensation
<b>Modalités de financement du stage</b>	Le Cégep débourse 542\$/164 jours de stage. Si on le divise, cela correspond à environ 3,30\$ par étudiant par jour de stage. Le montant est payé par le cégep à l'hôpital. Il reçoit par la suite un remboursement du ministère de l'éducation.	Contrats entre les cégeps et les directions d'hôpitaux. Le taux de facturation décrété par le MELS est de 542\$ / 164 jours, ce qui équivaut à 3,30\$ par jour par étudiant. Le MELS envoie l'argent au cégep et distribue les devis et compétences. Les cégeps, universités et hôpitaux sont connectés à l'ordinateur, tout le monde sélectionne en même temps les places de stages. Le système de facturation se fait aussi en temps réel.	Compensation aux hôpitaux de la part du cégep selon le nombre de jours de stages par étudiant (le registrariat gère la facturation, mais les coordonnatrices de stages comptabilisent le nombre d'heures de stage effectuées)
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Au Cégep Édouard-Montpetit, les stages ont lieu à chaque session du programme, parfois à raison de trois stages dans la même session.	Session 1 : 2 jours d'observation avec un premier contact patient Session 2 : 11 jours (10 jours de contacts patients et 1 jour de simulation clinique au cégep avec mannequin intelligent) Session 3 : deux fois 9 jours en médecine et chirurgie Session 4 : 9 jours en périnatalité et 9 jours en pédiatrie Session 5 : 15 jours en perte d'autonomie et 20 jours en chirurgie Session 6 : 17 jours en santé mentale et 24 jours en médecine	Stages à chacune des sessions : Stage 1 : 3 heures (observation) Stage 2 : 9 jours Stage 3 : 18 jours Stage 4 : 18 jours Stage 5 : 2 stages de 18 jours chacun Stage 6 : 18 jours
<b>Nb. places de stage</b>	En moyenne 400 étudiants dans le programme en tout temps	Entre 275-340 étudiants, donc en moyenne 308 étudiants stagiaires	Environ 400 étudiants

**Tableau A10. Éducation à l'enfance : cégeps de petite taille**

Cégep	Cégep de Sorel-Tracy	Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep Gérald-Godin	Cégep de Granby	Cégep de Rivière-du-Loup
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Chaque étudiante a un milieu de stage, peu importe le nombre d'étudiants.	Multiples	En milieu scolaire (obligatoire en stage 2), en CPE, en garderie privée	Multiples	Pour ce qui est des milieux de stages, c'est la personne responsable de la coordination des stages (un enseignant du département) qui s'occupe de recruter des milieux en quantité suffisante en fonction du nombre de stagiaires. Les stages peuvent s'effectuer dans notre région. Certaines élèves retournent aussi dans leurs régions pour les stages, en fonction de la disponibilité des milieux.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Le responsable du stage dans les milieux est la direction du CPE ou de l'école et à l'interne cela relève de la direction des études et d'une coordinatrice des stages.	Libération de la charge de travail d'un prof pour la coordination des stages.	Une enseignante fait la supervision.	Enseignant du cégep responsable	Pour ce qui est de l'encadrement des étudiants lors des stages, un enseignant leur est assigné pour la supervision de leur stage. C'est cet enseignant qui assure l'encadrement et l'évaluation de l'étudiant en stage. Le superviseur fait aussi le suivi (rencontres et entrevues téléphoniques) avec l'éducatrice qui reçoit la stagiaire.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune	Aucune	Pas possible dans ce domaine, c'est un stage plus passif (accompagnatrice en tout temps). Cahier de stage à acheter seulement (6\$), pas d'uniforme ou autres.	Au dernier stage, parfois oui (stage rémunéré). Bon taux de placement.	Aucune
<b>Modalités de financement du stage</b>	Le cégep ne paie aucun frais pour les milieux de stage et ne reçoit pas d'aide.	Aucune	Les commissions scolaires compensent les milieux de stage, mais pas le cégep. C'est pourquoi il est si difficile de trouver des stages en milieu scolaire : les écoles préfèrent prendre des stagiaires du programme de la commission scolaire	Non	Les milieux de stages reçoivent un montant pour l'accueil des stagiaires.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Les stages ont lieu aux sessions 1,3 et 6.	Sessions 4 et 6	Trois stages : Session 2 (10 jours sur 10 semaines) Session 4 (25 jours sur 13 semaines) Session 6 (4 jours pendant 8 semaines)	Stages aux sessions 2 (15 semaines 1 journée), 5 (3 jours par semaine 10 semaine) et 6 (15 semaines 5 jours par semaine)	Les stages ont lieu à trois moments au cours de la formation. En première année à la session hiver, en deuxième année à la session d'automne et en troisième année à la session d'hiver.
<b>Nb. places de stage</b>	38 étudiants dans le programme en 2016.	Varie d'une année à l'autre, mais environ une vingtaine de places.	Session 2 : 8 étudiants Session 4 : 12 étudiants	25 et 30 à chaque session	Environ 100 étudiants dans les 3 années confondues, donc environ 50 étudiants en stage à chaque session.

**Tableau A11. Éducation à l'enfance : cégeps de taille moyenne**

Cégep	Cégep de Ste-Hyacinthe	Cégep de l'Abitibi
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Immense banque de données : 150 CPE, 137 en milieu scolaire, 44 garderies privées, et 249 références en milieu familial. En fin de compte : 22 milieux différents et les 12 places dans la halte-garderie.	REFUSE DE RÉPONDRE
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Un coordonnateur de stage qui est aussi responsable de jumeler les étudiants avec les superviseurs et d'associer les groupes à des milieux de stages, et donc de trouver les milieux de stages, en plus des superviseurs, le coordonnateur doit trouver des éducateurs-guide pour chaque milieu de stage	
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune	
<b>Modalités de financement du stage</b>	Un montant de 90\$ par étudiant est payé directement au milieu de stage par le cégep pour la durée du stage.	
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	<p>Stage 1 : 3 jours par semaine pendant 225 heures au total; 195 heures dans le milieu de stage (26 jours, 7h30 par jour) et 30 heures de séminaire.</p> <p>Stage 2 : lors des 3 dernières semaines de la 5<sup>e</sup> session. 105 heures au total; 15 heures de séminaire et 90 heures en milieu de stage (14 jours, 7h30 par jour). Aussi, stages à la Halte-Garderie du cégep, où les heures sont différentes : 14 jours à raison de 6h30 par jour.</p> <p>Stage 3 : à la 6<sup>e</sup> session. 255 heures, dont 60 heures de séminaires.</p>	
<b>Nb. places de stage</b>	35 étudiants de 3 <sup>e</sup> année	

**Tableau A12. Éducation à l'enfance : cégeps de grande taille**

Cégep	Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Sainte-Foy	Cégep de Sherbrooke
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Banque de 300 lieux de stage, mais environ 50 sont utilisés en réalité.	Environ 380 milieux (centres de la petite enfance, garderies privées, services de garde en milieu scolaire, milieux familiaux accrédités dont la responsable a une formation reconnue)	En général, un milieu reçoit un seul stagiaire mais quelques milieux accueillent 2 stagiaires lors d'une même session.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Une prof responsable des stages, ça fait partie de ses tâches donc pas de rémunération supplémentaire.	À l'interne, nous sommes trois personnes qui nous partageons les tâches liées à la coordination des stages. Nous sommes responsables de l'organisation des stages. Les stagiaires sont également accompagnés par un superviseur de stage qui se déplace dans les milieux à quelques reprises. À l'externe, c'est-à-dire dans les milieux de stage, chaque étudiant est accompagné par l'éducatrice du groupe d'enfants dans lequel il fait son stage.	En ce qui concerne le placement des stagiaires, un enseignant en assume la responsabilité à l'intérieur de sa tâche; pour ce qui est de l'accompagnement des stagiaires, chaque individu est accompagné d'un superviseur enseignant tout au long du stage. Dans les milieux, une éducatrice ou un éducateur guide assure l'encadrement des stagiaires.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Aucune, sauf dans le cas où veulent embaucher le stagiaire.	L'étudiant ne reçoit aucune compensation financière du Collège. En stage 2 et 3, il a la possibilité de travailler dans son milieu de stage et d'être rémunéré par celui-ci à raison de 24 heures en stage 2 et de 80 heures en stage 3.	Aucune
<b>Modalités de financement du stage</b>	Une subvention du gouvernement est versée à la fin de l'année selon le nombre d'étudiants en stage: 3,25\$ par étudiant par jour de stage.	Pas d'obligation de compenser les milieux de stages	Le cégep paie environ 2,50\$ par jour de stage par étudiant directement à chacun des milieux de stage.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	3 stages au cours du programme de technique : Session 2 : stage de 11 jours Session 4 : stage de 24 jours Session 6 : stage de 32 jours	Le stage 1 a lieu en première année de formation, soit à l'automne ou à l'hiver. Le stage se déroule 2 en deuxième année de formation soit à l'automne pour notre groupe régulier et à l'hiver pour notre groupe intensif (à mi-parcours pour les deux programmes). Le stage 3 a lieu en fin de formation soit à la 6 <sup>e</sup> session pour tous les groupes. Nous offrons la possibilité aux étudiants qui n'ont pas pu faire leur stage 3 à la session d'hiver de le faire à la session d'automne.	La formation offre trois stages : Session 2 : stage de 12 jours à raison d'une journée par semaine durant 12 semaines Session 3 : stage de 22 jours à raison de deux jours par semaine durant 11 semaines Session 6 : stage intensif de 33 jours à raison de 4 jours par semaine durant 9 semaines, de mai à mai.
<b>Nb. places de stage</b>	Varie d'une année à l'autre selon le nombre d'étudiants dans les cohortes, mais en moyenne 50 places.	Stage 1 automne: 1 <sup>er</sup> groupe +/- 25 étudiants et 2 <sup>e</sup> groupe +/- 25 étudiants Stage 2 automne: +/- 60 et stage 2 hiver +/- 25 étudiants Stage 3 automne +/- 5 étudiants et stage 3 hiver +/- 44 38 places de stages à l'automne et 35 à l'hiver, donc environ 37 places de stages.	Ils doivent s'assurer d'offrir un stage à chaque étudiant inscrit au programme donc le nombre de place dépend du nombre d'étudiants. À titre d'exemple, cet automne 42 stagiaires sont placés dans les milieux.

**Tableau A13. Informatique : cégeps de petite taille**

Cégep	Cégep de Sorel-Tracy	Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep Gérald-Godin	Cégep de Granby	Cégep de Rivière-du-Loup
<b>Nb. de lieux de stage</b>		En fonction du nombre d'étudiants	Surtout au privé.	Public (commission scolaire, cégep, hôpital) ou privé.	Les étudiants trouvent eux-mêmes leur lieu de stage, mais peuvent avoir de l'aide du responsable de stages s'il ne trouve pas. Il peut donc y avoir autant de milieux de stages que d'étudiants.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Charge d'un professeur pour coordonner l'alternance travail-études	Un professeur est responsable des stages.	Pas de supervision, une seule visite de stage	Enseignant du cégep. Complète les tâches des enseignants.	Oui un professeur responsable pour le programme.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Quand il y avait des stages obligatoires, ils n'étaient pas rémunérés puisqu'il s'agissait d'un stage d'apprentissage où l'élève est une charge supplémentaire pour l'entreprise. Par contre, pour l'alternance travail-études, ces stages sont rémunérés.	Aucune	Salaire selon les règles du ministère	Pas obligatoire, mais fréquent : 80% des étudiants ont une prime ou un salaire.	Aucune
<b>Modalités de financement du stage</b>	Pour l'alternance travail-étude, le gouvernement rembourse aux entreprises une partie du salaire versé aux stagiaires.	Aucune	Non : aide sous forme de crédits ministériels	Le cégep ne compense pas les milieux de stage et ne reçoit aucune aide.	Le cégep ne débourse rien, sauf pour la formule ATE (430\$ par étudiant).
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Quand il y avait des stages, ils étaient de deux mois, à la fin du programme. Pour l'alternance travail-études, il s'agit de stages d'été, pendant les deux étés au cours du programme. Les jeunes intéressés (pas tous les étudiants) s'inscrivent au programme d'alternance travail-étude (il y a un coût d'inscription pour couvrir le coût de gestion du programme). Ils ont ensuite accès aux offres de stages des employeurs et ils postulent. Les étudiants se font rembourser les frais d'inscription s'ils ne trouvent pas de stage.	À la 6 <sup>e</sup> session	Règles du ministère : 2 <sup>e</sup> année en été 6 <sup>e</sup> session (session condensée + stages + examens)	15 semaines, 4 jours par semaine à la dernière session	Stages effectués à la 6 <sup>e</sup> session, dans l'entreprise-école ÉPÉE. La durée est de 6 semaines à 5 jours/semaine.
<b>Nb. places de stage</b>	Il n'y a plus de stages obligatoires depuis 3 ans pour cause de problèmes internes entre les profs. Ils fonctionnent maintenant par des projets au cégep. Mais ils ont l'intention de les reprendre prochainement. Pour l'instant il n'y a que le programme d'alternance travail-études. La cohorte actuelle de 3 <sup>e</sup> année en informatique est de 10 personnes.	5 ou 6 par année	Des cohortes de 8 à 30 étudiants, en moyenne 19 étudiants	Stage obligatoire, 14 étudiants en ce moment. Baisse au niveau d'entreprise, plus difficile de trouver des places de stages pour les étudiants. Plusieurs préfèrent les étudiants universitaires.	Environ 35 étudiants dans les 3 années confondues. Seulement ceux en 6 <sup>e</sup> session sont en stage, donc 12 étudiants.

**Tableau A14. Informatique : cégeps de taille moyenne**

Cégep	Cégep de Chicoutimi	Cégep de l'Abitibi	Cégep de Rimouski	Collège Rosemont	Cégep de Ste-Hyacinthe
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Environ 15-16	16 lieux à l'été et 17 à l'automne	-	Généralement, les milieux de stage prennent un seul stagiaire. Le nombre de places est donc variable, selon la taille de la cohorte.	29
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Un professeur rencontre hebdomadairement l'étudiant dans son milieu de stage. Il y a aussi un responsable en entreprise qui est rencontré quelques fois pendant le stage.	Une personne responsable de l'alternance travail-études du cégep	Un prof est responsable.	Un coordonnateur de stage est nommé parmi les enseignants du programme afin de gérer le programme de stage. Celui-ci établit le contact avec les entreprises, prépare les étudiants, valide le stage (définition du projet, encadrement, etc.), s'assure du placement des étudiants et assigne un superviseur pédagogique. Un autre enseignant supervise pédagogiquement les stagiaires et procède à une partie de l'évaluation de celui-ci. Du côté des entreprises, celles-ci doivent nommer un maître de stage qui veillera à encadrer administrativement le travail du stagiaire en plus de procéder à une partie de l'évaluation. L'entreprise doit s'assurer d'avoir les ressources techniques en place afin de guider le travail du stagiaire, de transmettre les bonnes pratiques et de répondre aux questions techniques.	Les professeurs du département
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Rémunération par les entreprises à quasi-totalité. Les stages ne sont pas obligatoirement rémunérés, car il s'agit de stages crédités. Les stages se déroulent sur une période de 11 semaines.	Les stages sont obligatoirement rémunérés.	Les stages n'ont pas à être rémunérés, mais certaines entreprises vont quand même offrir un salaire aux étudiants pour les attirer. Si c'est le cas, le salaire va varier d'une entreprise à une autre, mais se rapproche habituellement du salaire minimum.	Règle générale, les étudiants ne reçoivent aucune compensation pour le travail effectué comme stagiaire. De plus, ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération. Toutefois, certaines entreprises offrent à l'occasion une légère compensation (transport, lunch, etc.).	Dépend des donneurs de stage.
<b>Modalités de financement du stage</b>	Aucune	Aucune	Aucune.	Aucun financement. Le cégep n'offre aucune compensation financière au milieu de stage.	Aucun
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	À la 6 <sup>e</sup> session en hiver, pendant 11 semaines	En dernière année, durant l'été et lors de la dernière session, donc 2 stages de courte durée.	De la mi-avril à la fin mai (6 dernières semaines du 6 <sup>e</sup> trimestre du DEC).	Le stage est crédité et offert à la fin de la formation. Les stages sont offerts à deux périodes précises, à la session d'automne et à la session d'hiver. Exceptionnellement, ils offrent des stages à l'été, selon la disponibilité des enseignants pour l'encadrement.	26 février au 4 mai à la dernière session
<b>Nb. places de stage</b>	20 étudiants	21 étudiants à l'été (alternance travail-études) et 10 étudiants à l'automne	En moyenne de 8,5 étudiants finissants (donc en stage) par année	Les stages ont une durée de 60 jours à raison de 4 jours/semaine (du mardi au vendredi), donc de 15 semaines. À titre d'exemple, à la session d'automne 2017, 14 étudiants étaient inscrits sur la liste. Pour la session d'hiver 2018, ils estiment le nombre d'inscriptions à 25. Donc, en moyenne : 20 étudiants.	32

**Tableau A15. Informatique : cégeps de grande taille**

Cégep	Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Sainte-Foy	Cégep de Sherbrooke
<b>Nb. de lieux de stage</b>	Autant de lieux de stage que d'étudiants en stage.	15-16 lieux de stages.	Généralement, les milieux de stage prennent un seul stagiaire.
<b>Présence d'un responsable de stage?</b>	Actuellement, il y a deux professeurs responsables des stages. Une coordonnatrice des stages en informatique de gestion et ce travail fait partie de sa tâche d'enseignante. Il en est de même pour la coordonnatrice des stages en gestion de réseaux.	Chaque étudiant reçoit la rencontre d'un professeur à chaque semaine dans son milieu de stage. De plus, un responsable est identifié dans l'entreprise et ce responsable sera rencontré à quelques reprises pendant la durée du stage. La coordination est assumée par un seul professeur.	2 coordonnatrices provenant du corps professoral du département des techniques de l'informatique. Chaque entreprise nomme un coordonnateur pour superviser les stagiaires et le cégep établit le contrat avec l'entreprise.
<b>Modalités de compensation à l'étudiant</b>	Actuellement, les entreprises ne sont pas tenues de rémunérer les stagiaires. Cependant, certaines entreprises le font avec un salaire horaire ou une compensation financière.	La quasi-totalité des stages sont rémunérés par les entreprises. Il faudra regarder les politiques d'alternance travail-études qui sont utilisées par l'ensemble du réseau collégial ainsi que les crédits d'impôt qui sont offerts par le gouvernement. Le stage n'est pas obligatoirement rémunéré parce qu'il ne s'agit pas d'un stage crédité.	Le milieu de stage choisit de rémunérer ou non et comment. La majorité rémunère.
<b>Modalités de financement du stage</b>	Le cégep n'a rien à déboursier. Une partie des tâches de deux profs est déléguée pour gérer les stages.	Le cégep ne débourse rien.	Le cégep fournit un crédit d'impôt.
<b>Stage à quel moment de la formation?</b>	Le stage en informatique se déroule à la sixième et dernière session du DEC en informatique. Cette session a lieu à l'hiver et les stages se déroulent après le projet de fin d'études. Ils débent donc vers la fin de février ou le début du mois de mars, pour une durée de 10 semaines (informatique de gestion) ou de onze semaines (gestion de réseaux).	Le stage est offert à la sixième et dernière session du DEC, à la session d'hiver. Le stage est d'une durée de 11 semaines.	À la sixième et dernière session du DEC en techniques de l'informatique. À la session d'hiver.
<b>Nb. places de stage</b>	Cela varie d'une année à l'autre. Pour l'année courante (automne 2017-hiver 2018) : 39 étudiants d'informatique de gestion en entreprise et 17 étudiants de gestion de réseaux en entreprise, donc 56 au total.	Environ 20 places de stages sont disponibles.	Varie chaque année, mais environ 40 offres pour informatique de gestion et 15 pour gestion de réseaux, donc 55 au total.

